

S O M M A I R E

TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 9 NOVEMBRE 2007 : Délibérations

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 07-677 - Aides aux entreprises
- 07-678 - Aides aux entreprises - aide exceptionnelle après sinistre
- 07-679 - Modernisation sectorielle - journée régionale de l'excellence
- 07-680 - Modernisation sectorielle - Tri et recyclage du textile seconde main
- 07-681 - Modernisation sectorielle - Soutien à la filière automobile -
Association Régionale de l'Industrie Automobile Basse-Normandie
- 07-682 - Modernisation sectorielle - Comité d'Expansion Agroalimentaire
de Normandie
- 07-683 - Modernisation sectorielle - Animation de la filière logistique
- 07-684 - Modernisation sectorielle - Aide à l'accès à la certification EN 9100
des PME/PMI normandes
- 07-685 - Agences régionales - financement de Normandie Développement
en 2007
- 07-686 - Retour des fonds mis à la disposition de la SODIE - reversement
au Conseil Général du Calvados

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- 07-687 - Appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets »
- 07-688 - Association APIC MX - prorogation

PECHE ET CULTURES MARINES

- 07-689 - Ex FRIP
- 07-690 - Promotion-Qualité-Valorisation - Promotion et Assistance
Technique Qualité

TOURISME

- 07-691 - Qualité dans le tourisme.....

07-692 - Professionnalisation des acteurs du tourisme.....

07-693 - Modifications

EUROPE

07-694 - Attributions de subventions

EMPLOI ET FORMATION DANS LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS

07-695 - Formation des emplois-tremplins, contrats aidés et emplois jeunes.....

07-696 - « Aide au reclassement » - « Formation des actifs et des salariés »

07-697 - Aide à l'emploi.....

07-698 - Programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre, des entreprises et la demande d'emploi - « une formation-un emploi ».....

EMPLOI ET RECONVERSION INDUSTRIELLE

07-699 - Bassins en difficulté - primes à la réindustrialisation

07-700 - Bassins en difficulté - Contrat de site d'Argentan

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

07-701 - Pays et agglomérations - investissement.....

07-702 - Pays - ingénierie.....

07-703 - Maillage du territoire - attribution de subventions

07-704 - Etudes et planification - convention de partenariat avec l'INSEE de Basse-Normandie

07-705 - Etudes et planification - aide au Conseil Général de la Manche pour l'acquisition d'une orthophotographie sur l'ensemble de son territoire

07-706 - Union Nationale des Acteurs et des Structures de Développement Local (UNADEL).....

07-707 - Fonds d'Intervention Régional.....

COMMUNICATIONS

* Routes

07-708 - Routes Nationales - Programme routier en Basse-Normandie

07-709 - CPER - RN 26 - Contournement de Saint-Hilaire-sur-Risle

07-710 - CPER - RN 26 - Suppression des passages à niveau à Nonant-le-Pin.....

07-711 - Routes Nationales - CPER - Opérations complémentaires

- sans participation de l'Etat - déviation de Canapville
- 07-712 - Routes régionales - Fleury-Boulon (Caen-Flers)
- 07-713 - Routes régionales - Boulon - Condé-sur-Noireau (Caen-Flers)
- 07-714 - Routes régionales - Flers - Condé-sur-Noireau (Caen-Flers)
- 07-715 - Travaux de voirie - intempéries du mois de juin 2003
- 07-716 - Autoroute A 28 - Rouen-Alençon
- 07-717 - Préfinancement de la constitution de réserves foncières
financées pour des projets routiers
- 07-718 - Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée -
reversement au Conseil Général de l'Orne

* Transports ferroviaires

- 07-719 - Contrat de projets 2007-2013 - signature de la convention-cadre
relative à l'exécution du volet ferroviaire
- 07-720 - Tarification « Form'Emploi »
- 07-721 - Tarification « Pass'Emploi »
- 07-722 - Tarification « Passeport Région Solidarité »
- 07-723 - Tarification « Sillage Etudes »
- 07-724 - Tarification « Sillage Travail »
- 07-725 - Tarification « Sillage Loisirs »

* Technologies de l'Information et de la Communication

- 07-726 - Réseau Régional VIKMAN
- 07-727 - Subventions des EPN et subvention pour la formation des animateurs

EDUCATION

- 07-728 - Investissement et fonctionnement dans les lycées et établissements
assimilés publics et privés
- 07-729 - Dépenses en matière de politique éducative - budget participatif
- 07-730 - Désignation de personnalités qualifiées au sein des conseils
d'administration des lycées

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- 07-731 - Investissement et fonctionnement
- 07-732 - Formations sanitaires et sociales

RECHERCHE - TRANSFERT DE TECHNOLOGIE - INNOVATION

07-733 - Recherche, transfert de technologie, innovation.....

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

07-734 - Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

07-735 - Apprentissage.....

07-736 - Actions territorialisées en faveur des demandeurs d'emploi

07-737 - Formation tout au long de la vie

07-738 - Formation professionnelle et apprentissage - investissements

ACTION CULTURELLE

07-739 - Soutien au spectacle vivant.....

07-740 - Soutien en faveur des expositions.....

07-741 - Aménagement de lieux de spectacles.....

07-742 - Fonds d'Intervention Culturelle Régional (investissement)

07-743 - Fonds d'Intervention Culturelle Régional (fonctionnement).....

07-744 - Fonds Régional d'Acquisitions pour les Musées (FRAM).....

07-745 - Création artistique et animation culturelle - Ecole Régionale
des Beaux-Arts

07-746 - Culture justice

07-747 - Culture à l'hôpital

07-748 - CART' @TOO.....

07-749 - Soutien à la diffusion musicale

07-750 - Soutien aux musiques actuelles.....

07-751 - Soutien à la pratique instrumentale amateur

07-752 - Soutien en faveur des salons du livre.....

07-753 - Soutien en faveur de l'économie du livre

07-754 - Développement des bibliothèques

07-755 - Livre et lecture

07-756 - Diffusion audiovisuelle

07-757 - Modernisation des salles de cinéma.....

07-758 - Fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle.....

07-759 -	Convention de développement cinématographique passée entre l'Etat, la Région et le Centre National de la Cinématographie (CNC) 2007-2009.....
07-760 -	Valorisation du patrimoine.....
07-761 -	Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition des Bibliothèques (FRRAB)
07-762 -	Fonds Régional d'Aide à la Restauration
COOPERATION DECENTRALISEE	
07-763 -	Coopération décentralisée
DROITS DE L'HOMME	
07-764 -	Droits de l'homme.....
JEUNESSE ET SPORTS	
07-765 -	Amélioration des équipements sportifs.....
07-766 -	Aide au mouvement sportif.....
07-767 -	Aide aux clubs sportifs régionaux.....
07-768 -	Aide au sport de haut niveau.....
07-769 -	Vie associative
07-770 -	Politique jeunesse.....
POLITIQUE DE LA VILLE	
07-771 -	Appel à projet « Réinventons la ville » - Edition 2007.....
SOLIDARITE URBAINE	
07-772 -	Accompagnement à l'investissement - réalisation d'un projet de Gestion Urbaine de Proximité dans le quartier Grande Delle à Hérouville-Saint-Clair
LOGEMENT	
07-773 -	Réhabilitation de l'habitat privé.....
ACTIONS DE SOLIDARITES	
07-774 -	Soutien aux actions de solidarité.....
SANTE ET TERRITOIRES	
07-775 -	Actions en faveur des personnes handicapées
ENVIRONNEMENT	
07-776 -	Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

- 07-777 - Parc Naturel Régional Normandie-Maine.....
- 07-778 - Parc Naturel Régional du Perche
- 07-779 - Réserves Naturelles Régionales (RNR)
- 07-780 - Lutter contre les changements climatiques
- 07-781 - Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels.....
- 07-782 - Agir pour un développement durable.....

AGRICULTURE

* Actions territorialisées

- 07-783 - Forêt-bois (fonctionnement)

* Développement durable des exploitations agricoles

- 07-784 - Elevage bovin - fonctionnement
- 07-785 - Production légumière et horticole - fonctionnement.....
- 07-786 - Agriculture biologique - investissement
- 07-787 - Agriculture biologique - fonctionnement.....

* Appui aux filières transversales

- 07-788 - Promotion de l'installation et du salariat - fonctionnement.....
- 07-789 - Aides aux agriculteurs récemment installés - investissement.....
- 07-790 - Soutien aux solidarités et aides à l'emploi durable - fonctionnement
- 07-791 - Filière cheval - investissement.....
- 07-792 - Filière cheval - fonctionnement

* Appui aux filières transversales

- 07-793 - Investissements agroalimentaires.....
- 07-794 - Etudes et actions exceptionnelles - études, expertise et prospective -
fonctionnement.....
- 07-795 - Etudes et actions exceptionnelles - actions exceptionnelles -
fonctionnement.....

* Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole

- 07-796 - PMPOA

FINANCES - PERSONNEL - AFFAIRES GENERALES

* Patrimoine

07-797 - Patrimoine

* Dématérialisation des actes adressés au contrôle de légalité

07-798 - Dématérialisation des actes adressés au contrôle de légalité

* Personnel de la Région

07-799 - Actions en faveur de l'insertion professionnelle et du maintien
dans l'emploi des personnes handicapées

* Finances

07-800 - Tarifs d'inscription au colloque « les territoires face aux mutations
économiques et sociales »

07-801 - Création d'une régie temporaire de recettes

* Promotion de la Région

07-802 - Soutien aux manifestations culturelles.....

07-803 - Soutien aux actions de solidarité.....

07-804 - Soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques.....

07-805 - Stade Malherbe de Caen

* Mandats spéciaux

07-806 - Exercice de mandats spéciaux.....

* Marchés

07-807 - Marchés

* Représentations du Conseil Régional

07-808 - Association « Peindre en Normandie »

07-809 - Organismes extérieurs.....

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-677

sur le développement économique : aides aux entreprises

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 10 000 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- . 36 000 € pour le soutien à la création d'entreprises,
- . 950 000 € pour le soutien à l'investissement industriel,

- sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 5 000 000 € votée en 2007, un dossier de 100 000 € pour le soutien à l'export ;

- d'attribuer les aides suivantes :

** sur le chapitre 909 du Budget de la Région,*

- 36 000 € en avance remboursable pour un bénéficiaire au titre de la Prime Régionale à la Création d'Entreprise, conformément à l'annexe 1,

- 950 000 € en avance remboursable pour quatre bénéficiaires au titre de l'Avance Régionale à l'Entreprise, conformément à l'annexe 2,

** sur le chapitre 939 du Budget de la Région,*

- 100 000 € en subvention pour un bénéficiaire au titre du FRAEX individuel, conformément à l'annexe 3,

- de prendre acte des subventions accordées, via la Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat, au titre du dispositif « accès aux marchés », conformément aux annexes 4, 5 et 6 ;

- de modifier les conditions d'octroi de l'aide accordée à la Sté LES GUEUX DE TERRATERRE, par délibération n° 07-424 en date du 6 juillet 2007, comme suit :

- l'augmentation du capital de l'entreprise à hauteur de 48 000 €,
- fournir un plan de trésorerie réaliste et équilibré jusqu'à fin 2008,
- l'obtention de la carte CNC ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-678

sur le développement économique : aides aux entreprises – aide exceptionnelle après sinistre

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 10 000 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 40 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre du dispositif exceptionnel d'aide d'urgence aux sinistrés de Trouville, une avance remboursable de 40 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer, à rembourser intégralement en novembre 2009 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-679

sur le développement économique : journée régionale de l'excellence

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 5 000 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 15 000 €, pour les salons nationaux ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, une subvention maximale de 15 000 € à l'Association Qualité Management, pour l'organisation de la Journée Régionale de l'Excellence, le 13 novembre 2007, au Centre des Congrès à Caen ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision considérant la date de commencement de l'opération fixée au 1^{er} janvier 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-680

sur le développement économique : modernisation sectorielle – tri et recyclage du textile de seconde main

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de valider, concernant la subvention de 19 000 € accordée par délibération n° 07-552 du 21 septembre 2007 à l'Association « Agir la Redingote », le budget prévisionnel TTC présenté ci-dessous :

Dépenses	€	Recettes	€
Consultant	19 136	Région Basse Normandie	19 000
Coordination	4 784	Agir la Redingote	4 920
TOTAL	23 920	TOTAL	23 920

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-681

sur le développement économique : modernisation sectorielle - soutien à la filière automobile - Association Régionale de l'Industrie Automobile Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle» de 5 060 000 € votée en 2007, un dossier « Modernisation sectorielle » d'un montant de 13 260 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 13 260 € à l'ARIA Basse-Normandie, pour le soutien aux actions de promotion, communication, bases de données et documentaire ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-682

sur le développement économique : modernisation sectorielle - Comité d'Expansion Agroalimentaire de Normandie

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle» de 5 060 000 € votée en 2007, un dossier « Modernisation sectorielle » d'un montant de 100 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 100 000 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, soit 20,58 % du montant des dépenses éligibles, pour le financement des activités du Comité d'Expansion Agroalimentaire de Normandie sur l'année 2007 ;

- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07- 683

**sur le développement économique : modernisation sectorielle – animation de la filière
logistique**

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue
du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle» de 5 060 000 € votée en 2007, un dossier « Modernisation sectorielle » d'un montant de 190 581 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions forfaitaires suivantes :

- 10 000 € à la CRCI de Basse-Normandie pour son programme d'animation et de coordination de la filière logistique prévu pour l'année 2007,

- 6 581 € à la CRCI Haute-Normandie pour la participation de la Basse-Normandie au SITL 2007,

- 174 000 € à la Fédération des Clubs Logistique de Basse-Normandie pour la mise en œuvre des actions 2008-2010 ;

- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-684

sur le développement économique : modernisation sectorielle – aide à l'accès à la certification EN 9100 des PME/PMI normandes

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle» de 5 060 000 € votée en 2007, un dossier « Modernisation sectorielle » d'un montant de 31 096 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention maximale de 31 096 € à l'Association Normandie AeroEspace, pour l'aide à l'accès à la certification EN 9100, dans la limite de 9,70 % des dépenses éligibles de 320 528 € TTC ;
- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-685

**sur le développement économique : agences régionales – financement de Normandie
Développement en 2007**

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue
du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 5 060 000 € votée en 2007, un dossier « Modernisation des outils » d'un montant de 142 750 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget de la Région, une subvention forfaitaire de 142 750 € à Normandie Développement, pour son programme d'actions prévu au second semestre de l'année 2007 ;
- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-686

**sur le développement économique : retour des fonds mis à la disposition de la SODIE –
reversement au Conseil Général du Calvados**

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue
du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 10 000 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 19 647,73 €,

- sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 5 000 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 540,78 € ;

- d'attribuer au Conseil Général du Calvados, au titre du retour des fonds mis à la disposition de la SODIE, les aides suivantes :

- * sur le chapitre 909 du Budget de la Région,*

- 19 647,73 €,

- * sur le chapitre 939 du Budget de la Région,*

- 540,78 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-687

sur l'économie sociale et solidaire : appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets »

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE «Economie sociale et solidaire» de 1 000 000 € votée en 2007, un dossier « appel à projets : Ensemble, nos idées deviennent projets » d'un montant de 60 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 60 000 € réparti conformément à l'annexe jointe ;

- de prendre en compte, pour chaque subvention, les avis et préconisations indiqués dans le tableau en annexe ;

- de fixer les conditions d'application suivantes :

- l'aide régionale sera annulée et le remboursement de ce qui aura pu être versé sera demandé, dans le cas où il apparaît – a posteriori – que le collectif concerné par un projet correspondait à une structure créée au moment du dépôt du dossier de demande de subvention,

- l'aide régionale sera annulée de plein droit si la convention n'est pas retournée dûment signée à la Région dans un délai de deux mois à compter de son envoi à l'organisme bénéficiaire ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-688

sur l'économie sociale et solidaire : Association APIC MX – prorogation

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de proroger de neuf mois soit jusqu'au 30 juin 2008, la durée de réalisation, par l'association ASSOCIATION PROFESSIONNALISER INSERER CREER (APIC MX), de la démarche de faisabilité technico-économique portant sur la création d'une unité de méthanisation ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-689

sur la pêche et les cultures marines : ex FRIP

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

concernant l'aide régionale accordée à M. Guillaume ANQUETIL et l'A.C.A.G.M., pour l'acquisition du navire « MARIE STEPHANIE » :

- de résilier la convention du 7 juillet 2000 entre le CEBANOR, M. Guillaume ANQUETIL et l'A.C.A.G.M. ;

- de demander le remboursement des sommes dues :

- par M. Guillaume ANQUETIL, soit 10 840,08 €, détaillées comme suit :

- solde de l'avance remboursable : 5 530,67 €

- remboursement de la subvention au prorata temporis : 5 309,41 €,

- par l'A.C.A.G.M., soit 4 645,72 €, détaillées comme suit :

- solde de l'avance remboursable : 2 370,24 €

- remboursement de la subvention au prorata temporis : 2 275,48 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-690

sur la pêche et les cultures marines : Promotion-Qualité-Valorisation – Promotion et Assistance Technique Qualité

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Actions de promotion des activités liées à la mer et au littoral » de 450 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 137 500 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de la promotion et assistance technique qualité, une subvention de 137 500 € à la Section Régionale de la Conchyliculture Normandie Mer du Nord, pour son programme 2007 de promotion de l'huître et de la moule, sur la base d'une dépense prévisionnelle de 377 500 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-691

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AP « Qualité dans le tourisme » de 1 600 000 € votée en 2007, un montant global de 95 500 € dont :

- . 15 500 € pour le dossier « Tourisme de Découverte d'Entreprise »,
- . 40 000 € pour le dossier « PRCE »,
- . 40 000 € pour le dossier « Projets territoriaux » ;

• d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre du programme «Qualité dans le tourisme», les subventions suivantes :

- 15 500 € au titre du Tourisme de Découverte d'Entreprise, conformément à l'annexe 1,

- 40 000 € au titre de la PRCE-tourisme, conformément à l'annexe 2,

- 40 000 € à la Communauté de Communes du canton de Saint-Pierre-Eglise, pour la 2^{ème} tranche de travaux du Moulin Marie Ravenel à Réthoville, au titre des « projets territoriaux » ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers d'investissement :

- des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-692

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 000 000 € votée en 2007, un montant global de 217 699,34 € dont :

- 60 000,00 € pour le dossier « Réseaux »,
- 37 325,60 € pour le dossier « FACIT »,
- 39 528,73 € pour le dossier « Emplois »,
- 6 024,45 € pour le dossier « Ingénierie Territoriale »,
- 74 820,56 € pour le dossier « Etudes » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du programme « Professionnalisation des acteurs du tourisme », les subventions suivantes :

* *Au titre des réseaux :*

- 20 000 € à Cotentin Tourisme, pour la mise en oeuvre du programme d'actions 2008, sur la base d'une dépense subventionnable de 111 100 €,
- 40 000 € à l'Association Loisirs Accueil Orne, pour la mise en oeuvre du programme d'actions 2007, sur la base d'une dépense subventionnable de 455 961 €,

* *Au titre du FACIT :*

- 37 325,60 € conformément à l'annexe 1,

* *Au titre de l'ingénierie territoriale :*

- 6 024,45 € conformément à l'annexe 2,

* *Au titre des emplois :*

- 39 528,73 € conformément à l'annexe 3,

* *Au titre des études :*

- 74 820,56 € à la Région Haute-Normandie, pour la réalisation du Schéma Régional de Développement du Tourisme des Régions Haute-Normandie et Basse-Normandie ;

- de modifier la délibération n° 07-567 du 21 septembre 2007 comme suit :

la subvention de 16 000 € initialement accordée à la Communauté de communes d'Agon-Coutainville pour une étude prévisionnelle en vue de l'élaboration d'un Schéma Directeur de Développement Touristique, dans le cadre du FACIT, est transférée à la Commune d'Agon-Coutainville, porteur de ce projet ;

- de déroger à la règle de l'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1^{er} janvier 2007 pour l'Association Cotentin Tourisme, l'Association Loisirs Accueil Orne, Pays d'Ouche Développement et la Communauté de communes du Pays Bellémois,

- 1^{er} juillet 2007 pour l'Office de tourisme intercommunal Isigny Grandcamp,
 - 6 juillet 2007 pour la Commune d'Agon-Coutainville et la Région Haute-Normandie,
 - 1^{er} septembre 2007 pour l'Association Tourisme en Pays d'Auge ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-693

sur le tourisme : modifications

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier et compléter les délibérations figurant dans le tableau joint en annexe afin de préciser :

- ✓ le montant de la dépense subventionnable,
- ✓ les conditions de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables, conformément au tableau joint en annexe,
- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles seraient inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-694

sur l'Europe

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Projets Européens et Citoyenneté » de 450 000 €, votée en 2007, les montants suivants :

- 19 864,00 €,

- 12 031,92 € en complément des 165 000 € affectés par délibération n° 07-441 du 6 juillet 2007 pour l'assistance à la mise en place de la subvention globale au sein de la Région Basse-Normandie ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 19 864 € réparti comme suit :

- 4 500 € au Comité d'échanges Lisieux/Saint Georges pour l'organisation de la manifestation « Lisieux fête Québec en 2008 »,

- 6 000 € à l'association pour la gestion du site muséal de Tourouvre, pour l'exposition temporaire « Les Peuples du Chemin qui marchent, Amérindiens et Français au pays du Saint Laurent 17-18^{ème} siècle », du 1^{er} au juin au 30 novembre 2007,

- 7 364 € à l'association DEMOSTHENE, pour la réalisation d'une étude sur la Basse-Normandie et ses représentations,

- 2 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour un stage linguistique dans le Hampshire du 21 au 26 octobre 2007 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision pour le dossier l'Université de Caen Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-695

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des emplois-tremplins, contrats aidés et emplois jeunes

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 5 700 000 € votée en 2007, un montant de 1 514,31 € pour le dossier « Formation des contrats aidés » ;

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 5 700 000 € votée en 2007 un dossier « Formation des emplois tremplins, contrats aidés, emplois jeunes » d'un montant de 21 072,30 € ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région :

- 676,80 € pour la formation des emplois tremplins, conformément à l'annexe 1,
- 20 395,50 € pour la formation des contrats aidés, conformément aux annexes 2

et 2bis ;

- d'annuler les aides suivantes accordées par délibération n° 07-99 du 2 mars 2007 :

- 448,00 € à l'Association Bodereau sport et culture,
- 791,31 € à l'Association « Les Cèdres »,
- 275,00 € au Centre Régional de Nautisme de Granville ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-696

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : « Aide au reclassement » - « Formation des actifs et des salariés »

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « emploi et formation dans les entreprises et les associations » de 5 700 000 € votée en 2007, un montant de 114 099 € pour les programmes « Aide au reclassement » et « Formation des actifs et des salariés » ;

- d'affecter sur l'AE « emploi et formation dans les entreprises » de 5 700 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 219 440 € pour l'aide au reclassement et la formation des actifs et des salariés ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 219 440 € réparti comme suit :

- ▣ pour le soutien aux organisation syndicales de salariés siégeant au CESR

- 19 670 € à l'Union Régionale CGT,
- 21 812 € à l'Union Régionale CFDT,
- 9 905 € à l'Union Régionale CFTC,
- 3 857 € à l'Union Régionale FSU,
- 7 448 € à l'Union Régionale CFE-CGC,
- 17 969 € à l'Union Régionale FO,
- 6 251 € à l'Union Régionale UNSA,

- ▣ pour le projet EQUAL

- 70 613 € à l'AGEFOS PME Basse-Normandie ;

- de modifier la délibération n° 07-443 du 6 juillet 2007 en ramenant de 114 099 € à 55 015 € la subvention accordée à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie pour la maîtrise des outils interactifs d'aide à la décision ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-697

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : aide à l'emploi

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Aide à l'emploi » de 7 010 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 360 000 € pour les « Emplois-Tremplins »,

- sur l'AP « Aide à l'emploi-investissement » de 200 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 4 651 € pour l'aide à l'investissement des « Emplois Tremplins » ;

- d'attribuer, au titre du dispositif « Emplois Tremplins », les subventions suivantes :

- sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- 360 000 € pour l'aide à l'emploi, conformément à l'annexe 1,

- sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- 4 651 € pour l'aide à l'investissement, conformément à l'annexe 1 ;

- de contribuer, au titre du programme « Nouveaux Services-Emplois Jeunes », au financement du poste transféré de l'Association CLUB ATHLETIQUE AIGLON à l'Association GYM L'AIGLE, conformément à l'annexe 2 ;

- de régulariser, au titre du programme « Nouveaux Services-Emplois Jeunes » le numéro de la convention initiale de poste reprise en annexe 3 ;

- de modifier la délibération n° 05-851 du 21 novembre 2005 pour prendre en compte le changement de l'intitulé du poste de M. BONNEMAINS Vincent de Médiateur Socio-Sportif en Directeur de l'Association AS Hainneville à compter du 1^{er} août 2007 ;

- d'annuler :

- au titre de l'aide à l'emploi des « emplois tremplins »

- 18 000 € sur l'aide de 33 000 € accordée par délibération n° 06-20 du 27 janvier 2006, correspondant à l'aide restant à verser à l'association « Entre Terre et Mer », dans la mesure où le nouveau salarié de l'association a démissionné et ne sera pas remplacé,

- au titre de l'aide à l'investissement des « emplois tremplins »

- 2 000 € accordés à l'Association « Entre Terre et Mer » par délibération n°06-614 du 7 juillet 2006, dans la mesure où cette subvention n'a pas été versée à l'association ;

- de maintenir au profit de l'association « Entre Terre et Mer », le bénéfice de la somme versée, soit 15 000 €, dans la mesure où bien que les deux salariés s'étant succédés sur le poste n'ont travaillé que 8 mois sur 12, le remboursement de l'aide accentuerait les difficultés de la structure dont l'activité est actuellement en sommeil ;

- de déroger :

- à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide,

- de façon exceptionnelle au règlement du dispositif « Emplois Tremplins » adopté en Assemblée Plénière par délibération n° 04-59 du 17 décembre 2004 et modifié par délibérations n° 05-140 du 16 décembre 2005, 06-83 du 23 octobre 2006 et 07-31 du 16 avril 2007, pour les associations qui transforment en « Emploi Tremplin », d'autres contrats aidés que les contrats « Emplois Jeunes », conformément aux caractéristiques des postes agréés en Comité d'Agrément, repris dans l'annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-698

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre, des entreprises et la demande d'emploi - « une formation-un emploi »

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises et les associations » de 5 700 000 € votée en 2007, les dossiers suivants ;

- 16 822,48 € pour le financement des opérations individuelles et collectives,
- 12 000,00 € pour une ingénierie particulière et une organisation matérielle spécifique ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme de formation « une formation - un emploi », les subventions suivantes :

- 16 822,48 € pour les actions individuelles et collectives, conformément à l'annexe 1,

- 12 000,00 € à l'ESITC pour la mise en oeuvre d'une action de formation spécifique en direction des entreprises du BTP ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 2 ;

- d'autoriser :

- l'AFPA à engager les formations individualisées conformément aux annexes 3 et 4,
- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-699

sur l'emploi et la reconversion industrielle : Bassins en difficulté - primes à la réindustrialisation

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, conformément à l'annexe jointe, une aide à la réindustrialisation d'un montant maximal de 70 000 € en subvention à la SAS MT VERBOM à Saint-Lô ;
- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-700

sur l'emploi et la reconversion industrielle : Bassins en difficulté - Contrat de site d'Argentan

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds de Modernisation Industrielle » de 10 400 000 € votée en 2007, un montant de 85 275,40 € pour le dossier « Bassins en difficulté » ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région les subventions maximales suivantes :
 - 39 440 € à la SAS BORNEY à Argentan, pour l'extension de son bâtiment de production, soit 12,42 % d'une dépense éligible hors taxes de 317 627 €,
 - 45 835,40 € à la Communauté de communes du Pays d'Argentan, pour la poursuite du programme d'acquisition d'un bâtiment industriel (ex BATIROC) rue Pierre Mendès France à Argentan, soit 7,36 % d'une dépense éligible hors taxes de 622 500 € ;
- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération pour ces deux dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-701

sur l'aménagement du territoire : pays et agglomérations - investissement

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les modifications apportées au contrat de pays passé avec le Pays du Cotentin et le Pays Saint-Lois ;
- d'affecter sur l'AP « Pays et agglomérations » de 10 000 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :
 - 170 069 € au titre du contrat de « Pays Saint-Lois »,
 - 161 075 € au titre du contrat de « l'agglomération Saint-Loise »,
 - 54 056 € au titre du contrat de « Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornais »,
 - 85 875 € au titre du contrat de « Pays du Bocage »,
 - 466 000 € au titre du contrat d'« Agglomération de la Communauté Urbaine d'Alençon » ;
- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-702

sur l'aménagement du territoire : pays - ingénierie

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les modifications apportées aux conventions d'ingénierie du Pays Sud Calvados et du Pays d'Ouche ;

- d'affecter sur l'AE « Ingénierie Territoriale » de 1 200 000 € votée en 2007, les montants suivants :

- 18 011 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays Sud Calvados »,
- 17 504 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays d'Ouche » ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président :

- à verser :

- l'intégralité de la subvention, à la signature de l'avenant à la convention d'ingénierie du Pays d'Ouche,

- un premier acompte de 50 %, à la notification de la subvention pour l'étude sur les services à la personne du Pays d'Ouche, le solde sera versé sur présentation de l'étude et d'un justificatif des dépenses,

- à signer :

- l'avenant aux conventions d'ingénierie du Pays Sud Calvados et du Pays d'Ouche,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-703

sur le maillage du territoire : attribution de subventions

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AP « Maillage du territoire » de 20 000 000 € votée et complétée en 2007, les montants suivants :

- 1 823 775 € pour le dossier contrat « Pôle intercommunal » dont :
 - 700 000 € à la Communauté de communes de « Lisieux - Pays d'Auge »,
 - 523 775 € à la Communauté de communes de l'Estuaire de la Dives,
 - 600 000 € à la Communauté de communes de La Hague ;

• d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux Communautés de communes ou Communes maîtres d'ouvrage conformément au tableau joint en annexe ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-704

**sur l'aménagement du territoire : études et planification - convention de partenariat
avec l'INSEE de Basse-Normandie**

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue
du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'INSEE de Basse-Normandie, la convention instituant le partenariat concernant la réalisation d'une étude sur « les évolutions démographiques récentes des 13 pays de Basse-Normandie »,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-705

**sur l'aménagement du territoire : études et planification - aide au Conseil Général de la
Manche pour l'acquisition d'une orthophotographie sur l'ensemble de son territoire**

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue
du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 07-577 du 21 septembre 2007 comme suit :

- d'affecter sur l'AE « Etudes et planification » de 625 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 29 900 € et non de 25 000 € ;

- d'attribuer une aide maximale de 29 900 € et non 25 000 €, au Conseil Général de la Manche, pour le projet d'acquisition d'une orthophotographie sur l'ensemble de son territoire, à hauteur de 25 % du coût global d'acquisition ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-706

sur l'aménagement du territoire : Union Nationale des Acteurs et des Structures de Développement Local (UNADEL)

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Ingénierie territoriale » de 1 200 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 15 000 € au titre de la cotisation pour 2007 à l'UNADEL ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-707

sur l'aménagement du territoire : Fonds d'Intervention Régional

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds d'Intervention Régional » de 2 000 000 € votée en 2007, un dossier « ZA Moyon - Communauté de communes de Tessy-sur-Vire », d'un montant de 60 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 60 000 €, soit un taux d'intervention de 7,98 % pour un montant de travaux de 751 800 € HT, à la Communauté de communes de Tessy-sur-Vire, pour l'aménagement d'une zone d'activités intercommunale à Moyon ;

- de déroger à la règle de l'antériorité de la décision de la Région pour ce dossier afin de prendre en compte les dépenses à compter du 22 mars 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-708

sur les communications : Routes Nationales - Programme routier en Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Routes » de 34 908 544 € votée en 2007, un dossier « Routes nationales » d'un montant de 2 500 000 € correspondant aux fonds de concours année de gestion 2006/2007, à verser en 2008 ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, au titre du programme routier en Basse-Normandie, un crédit global de 6 553 287 € à l'Etat, correspondant aux 7 opérations routières figurant en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-709

sur les communications : CPER - RN 26 - Contournement de Saint-Hilaire-sur-Risle

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Routes » de 25 000 000 € votée en 2007, un dossier « Routes transférées » d'un montant de 25 408,15 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 25 408,15 € au Conseil Général de l'Orne, correspondant au trop perçu versé par le Département pour le contournement de Saint-Hilaire-sur-Risle. Ce montant sera versé par la Région au Département de l'Orne une fois que l'Etat aura remboursé le trop perçu à la Région ;

- d'autoriser le Président à signer :

- d'une part, avec l'Etat, la convention de remboursement et, d'autre part, avec le Département de l'Orne, la convention portant sur les modalités de remboursement du trop perçu correspondantes,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-710

sur les communications : CPER - RN 26 - Suppression des passages à niveau à Nonant-le-Pin

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Routes » de 25 000 000 € votée en 2007, un dossier « Routes transférées » d'un montant de 142 371,57 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 142 371,57 € au Conseil Général de l'Orne, correspondant au trop perçu versé par le Département pour la suppression des passages à niveau à Nonant-le-Pin.

Ce montant sera versé par la Région au département de l'Orne une fois que l'Etat aura remboursé le trop perçu à la Région ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le Département de l'Orne, la convention portant sur les modalités de remboursement correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-711

sur les communications : Routes Nationales - CPER - opérations complémentaires sans participation de l'Etat - déviation de Canapville

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 30 000 € au Conseil Général du Calvados, au titre de la participation 2007 de la Région à la déviation de Canapville ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-712

sur les communications : routes régionales - Fleury-Boulon (Caen-Flers)

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 1 300 000 € au Conseil Général du Calvados, pour les travaux de la déviation de la route départementale n° 562 entre Fleury et Boulon, au titre de la participation de la Région pour l'année 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-713

sur les communications : routes régionales - Boulon - Condé-sur-Noireau (Caen-Flers)

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 70 000 €, au Conseil Général du Calvados, pour les études de la section Boulon - Condé-sur-Noireau, au titre de la participation de la Région pour l'année 2007, sans préjuger d'un engagement ultérieur sur le financement des travaux dont la consistance n'est pas encore connue et compte tenu des réserves émises par la Commission du Débat Public pour l'itinéraire Caen-Flers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 2 à la convention de financement des études correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-714

sur les communications : routes régionales - Flers - Condé-sur-Noireau (Caen-Flers)

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins une abstention (M. SOUBIEN),

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 100 000 € au Conseil Général de l'Orne, pour les études de la section Flers - Condé-sur-Noireau, au titre de la participation de la Région pour l'année 2007, sans préjuger d'un engagement ultérieur sur le financement des travaux dont la consistance n'est pas encore connue et compte tenu des réserves émises par la Commission du Débat Public pour l'itinéraire Caen-Flers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention de financement des études correspondante,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-715

sur les communications : travaux de voirie - intempéries du mois de juin 2003

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 89 686 € au Conseil Général du Calvados, correspondant à la participation de la Région Basse-Normandie au titre de l'année 2007 sur les intempéries de juin 2003, et compte tenu des paiements déjà effectués à ce jour ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-716

sur les communications : Autoroute A 28 - Rouen-Alençon

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, au Groupement ALIS, un montant maximal de 700 000 €, correspondant à l'appel de fonds n° 7 et à la régularisation de l'appel de fonds n° 6 relatifs aux acquisitions foncières et travaux de remembrement.

Le montant de l'appel de fonds au titre des dépenses d'acquisitions foncières et de travaux de remembrement sera réajusté en fonction des modalités de calcul des appels de fonds figurant dans la convention du 12 novembre 2001 relative au financement des contributions publiques à la réalisation de l'autoroute A 28 Rouen-Alençon ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-717

sur les communications : préfinancement de la constitution de réserves foncières financées pour des projets routiers

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SAFER Basse-Normandie, l'avenant n° 4 à la convention du 3 mars 1992 relative à la constitution de réserves foncières financées pour des projets routiers,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-718

**sur les communications : fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée -
reversement au Conseil Général de l'Orne**

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue
du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Routes » de 34 908 544 € votée en 2007, un dossier « Reversement FCTVA » d'un montant de 1 216 984 € ;
- de reverser au Conseil Général de l'Orne, une somme de 1 216 984 €, correspondant à sa part de FCTVA sur les fonds de concours routiers versés en 2005 à l'Etat ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention de reversement correspondante,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-719

sur les transports ferroviaires : Contrat de projets 2007-2013 - signature de la convention-cadre relative à l'exécution du volet ferroviaire

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 4 contre (Mme COUSIN, M. DIGARD, Mme LEFRANCOIS, M. THOURY),

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention-cadre relative à l'exécution du volet ferroviaire du Contrat de Projets 2007-2013, la mise en œuvre du Contrat de projets faisant l'objet de conventions spécifiques,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-720

sur les transports ferroviaires : tarification « Form'Emploi »

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prolonger jusqu'au 31 décembre 2008 les dispositions de la convention du 10 juillet 2007 relative au produit tarification « Form'Emploi » ;
- d'affecter sur l'AE « Exploitation » de 44 200 000 € votée en 2007, un dossier « Tarifications » d'un montant de 192 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention de 192 000 € à la SNCF, pour la mise en œuvre des dispositions de l'avenant n° 2 à la convention « Form'Emploi » ;
- de régler mensuellement à la SNCF, la part qui incombe à la Région, sur présentation de factures et des justificatifs visés dans la convention du 10 juillet 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant n° 2 à la convention « Abonnement Form'Emploi » du 10 juillet 2007,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-721

sur les transports ferroviaires : tarification « Pass'Emploi »

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prolonger jusqu'au 31 décembre 2008 les dispositions de la convention du 26 juillet 2006 relative au produit « Pass'Emploi » ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant n° 2 à la convention « Pass'Emploi » du 26 juillet 2006,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-722

sur les transports ferroviaires : tarification « Passeport Région Solidarité »

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prolonger jusqu'au 31 décembre 2008 les dispositions de la convention du 17 juillet 2006 relative au produit « Passeport Région Solidarité » ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant n° 3 à la convention « Passeport Région Solidarité » du 17 juillet 2006,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-723

sur les transports ferroviaires : tarification « Sillage Etudes »

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Exploitation » de 44 200 000 € votée en 2007, un dossier « Tarifications » d'un montant de 98 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, pour l'année 2007/2008 à la SNCF, une subvention de 98 000 € en complément de celle de 199 221,98 € attribuée par délibération n° 7-457 en date du 6 juillet 2007, pour la mise en œuvre des dispositions de l'avenant n° 7 à la convention « Sillage Etudes » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 7 à la convention « Sillage Etudes » du 21 septembre 2001,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-724

sur les transports ferroviaires : tarification « Sillage Travail »

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de reconduire, pour l'année 2008, les dispositions de la convention « Sillage Travail » ;
- d'affecter sur l'AE « Exploitation » de 44 200 000 € votée en 2007, un dossier « Tarifications » d'un montant de 152 129,60 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention de 150 000 € à la SNCF, correspondant à la contribution de la Région pour la mise en œuvre des dispositions « Sillage Travail » sur l'année 2008 ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant n° 5 à la convention « Sillage Travail » du 19 novembre 2001,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-725

sur les transports ferroviaires : tarification « Sillage Loisirs »

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Exploitation » de 44 200 000 € votée en 2007, un dossier « Tarifications » d'un montant de 10 671,43 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention de 10 671,43 € à la SNCF, pour la poursuite de la mise en œuvre des dispositions de « Sillage Loisirs » pour 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.:

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-726

**sur les Technologies de l'information et de la Communication : Réseau Régional
VIKMAN**

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue
du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Soutien aux projets TIC » de 4 760 000 € votée en 2007, un dossier « Equipements du réseau VIKMAN », d'un montant de 344 263,93 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-727

sur les Technologies de l'Information et de la Communication : subventions des EPN et subvention pour la formation des animateurs

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de fonctionnement d'un montant global de 100 300 €, au titre de leur projet EPN, réparti comme suit :

- 95 500 € aux 6 porteurs de projets mentionnés dans le tableau joint en annexe, pour leur projet d'EPN,

- 4 800 € à la Communauté de communes canton de Sourdeval pour l'aide à la formation de son animateur, sur un montant éligible de 6 000 €, soit 80 % d'intervention ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-728

**sur l'investissement et le fonctionnement dans les lycées et établissements assimilés
publics et privés**

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue
du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de diminuer :

- le dossier ouvert pour le programme « rémunération des mandataires », de 65 000 € sur le chapitre 932 financé par l'AE « Maîtrise d'ouvrage pour les dépenses de fonctionnement rattachées à la mise en œuvre des travaux » de 2 214 000 € votée en 2007,

- le dossier ouvert pour le programme « bourses de mobilité internationale », de 3 000 € sur le chapitre 932 financé par l'AE « Subventions pour accompagner les élèves et leurs familles en aidant à la gratuité de l'enseignement » de 2 610 000 € votée en 2007 ;

- d'affecter :

* sur l'AP « Adaptation des locaux d'enseignement à la pédagogie et le maintien du patrimoine, la création et l'amélioration des locaux d'accueil et lieux de vie des lycéens » de 51 700 000 € votée et modifiée en 2007, les dossiers suivants :

- 100 000 € en complément pour la restructuration des ateliers au LYT « Arcisse de Caumont » à Bayeux,

- 30 000 € en complément pour la remise en état du logement du gardien au LYP « Jules Dumont d'Urville » à Caen,

- 977 765 € pour la restructuration des ateliers suite au départ de la section « Structures métalliques » au LYP « Jules Dumont d'Urville » à Caen,

- 35 000 € en complément pour la mise en conformité de l'alarme incendie au LEGT « Jean Rostand » à Caen,

- 30 000 € en complément pour la réfection du vestiaire des agents, des barrières d'entrée, de voirie et de dépose du plafond de la chaufferie au LEGT « Jean Rostand » à Caen,

- 500 000 € pour le lancement de la réimplantation des locaux pour l'enseignement de la filière « Sciences et technologies de laboratoire » au LEGT « Jean Rostand » à Caen,

- 700 000 € pour la création d'un atelier pour les Ouvriers Professionnels au LEGT « Paul Cornu » à Lisieux,

- 300 000 € pour le lancement de la restructuration du service de restauration et la construction d'un espace pour les Ouvriers Professionnels au lycée agricole « Le Robillard » à St-Pierre-s/Dives,

- 300 000 € pour le lancement de la réimplantation des locaux pour l'enseignement de la filière « Sciences et technologies de laboratoire » au LYP « Emile Littré » à Avranches,

- 15 000 € en complément pour la rénovation de façades et le remplacement de menuiseries extérieures au LEGT « J. de la Morandière » à Granville,

- 600 000 € pour le lancement de la rénovation du bâtiment F et du rez-de-chaussée du bâtiment G pour le LEGT « J. de la Morandière » à Granville,

- 420 000 € pour les travaux d'aménagement du parking et la modification des garages à vélos au LEGT « Pierre et Marie Curie » à Saint-Lô,

- 200 000 € en complément pour le lancement de l'extension et la réorganisation dans les ateliers « Véhicules industriels » au LP « Mézen » à Alençon,

- 200 000 € en complément pour la restructuration du service de restauration au LEGT « Marguerite de Navarre » à Alençon,

- 15 000 € en complément pour la mise en conformité de l'alarme incendie au LYT « Gabriel » à Argentan,

- 350 000 € en complément pour l'extension et la restructuration des locaux à l'EREA « P. Mendès-France » à La Ferté-Macé,

- 600 000 € pour la mise en place d'une signalétique dans les lycées de Basse-Normandie,

* sur l'AE maîtrise d'ouvrage « Dépenses de fonctionnement rattachées à la mise en œuvre des travaux » de 2 214 000 € votée et modifiée en 2007, les dossiers suivants :

- 25 000 € en complément pour la location de bâtiments mobiles pour les Ouvriers Professionnels du lycée « A.Fresnel » à Caen,
- 40 000 € pour la réalisation d'un audit pour améliorer l'usage partagé des équipements sportifs et polyvalents pour les lycées ou élèves d'établissements assimilés et les autres publics,

* sur l'AP subventions « Equipements dans les établissements publics et privés » de 8 800 000 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 277 800 € pour l'acquisition d'équipements pédagogiques,
- 106 000 € pour l'acquisition d'équipements de service général,
- 2 700 € dans le cadre de la gestion du patrimoine,
- 123 222,35 € pour participer à l'acquisition d'équipements pédagogiques et à la mise en sécurité des locaux dans les établissements privés,

* sur l'AP maîtrise d'ouvrage « Equipements dans les établissements publics et privés » de 6 900 000 € votée et modifiée en 2007, un dossier de 6 000 000 € pour lancer le marché « Achat de matériels informatiques »,

* sur l'AE subventions « Accompagner les élèves et leurs familles en aidant à la gratuité de l'enseignement » de 2 610 000 € votée en 2007, un dossier de 3 000 € pour la réalisation d'un cédérom sur les ressources culturelles de la Basse-Normandie, destiné aux nouveaux enseignants de l'Académie ;

- d'attribuer :

→ sur le chapitre 932 du Budget de la Région

* au titre des dépenses de fonctionnement rattachées à la mise en œuvre des travaux,

- 4 subventions complémentaires pour des remises en état de bâtiments urgentes et imprévisibles conformément à l'annexe I,

* au titre des dotations de fonctionnement aux établissements publics et privés,

- 25 subventions complémentaires, conformément à l'annexe III,

* au titre de la politique éducative,

- 3 000 € au CRDP dans le cadre d'un partenariat pour la réalisation d'un cédérom sur les ressources culturelles de la Basse-Normandie, destiné aux nouveaux enseignants,

- 7 subventions dans le cadre du Fonds Social Régional, conformément à l'annexe IV,

- dans le cadre de la carte-livre :

- . 110 € à la SARL Loly Buro, représentée par Mme Lamidey, ce libraire, non affilié au dispositif ayant déduit, à tort, du coût des factures de manuels scolaires, deux cartes-livres de 55 € chacune,

. 370 €, conformément à l'annexe B,

- 1 500 € au LYP « Charles Tellier » à Condé-sur-Noireau pour sa participation aux Rencontres Goncourt qui auront lieu à Rennes les 6 et 7 décembre 2007,

* au titre des équipements de protection individuelle, conformément à l'annexe C,

- 1 subvention pour le lycée hôtelier Maurice Marland à Granville,

→ **sur le chapitre 902 du Budget de la Région**

* au titre des équipements,

- 16 subventions pour l'acquisition d'équipements pédagogiques, conformément à l'annexe II.1,

- 10 subventions pour l'acquisition d'équipements de service général, conformément à l'annexe II.1,

- 1 subvention dans le cadre de la gestion du patrimoine, conformément à l'annexe II.4,

- 12 subventions dans le cadre de l'acquisition d'équipements pédagogiques et de la mise en sécurité des locaux dans les établissements privés, conformément aux annexes A1 et A2 ;

- de demander la désaffectation d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée CL 64 (15 m²) située sur l'emprise de l'EREA « Robert Doisneau » à Saint-Lô et mise à disposition de la Région dans le cadre des lois de décentralisation pour permettre à la Ville de Saint-Lô de maintenir le gabarit de la rue Cavelier de la Salle en cédant cette nouvelle parcelle à un lotisseur. Le Conseil d'Administration de l'établissement a émis un avis favorable lors de sa réunion du 4 décembre 2006 ;

- de modifier la délibération n°04-657 du 15 octobre 2004 comme suit :

la subvention de 131 970 € attribuée au lycée « Guibray » à FALAISE pour l'acquisition d'une presse de compression pour thermodurcissable concernant la section « Plasturgie » n'ayant pas été utilisée, sera affectée pour 20 000 € au financement des réparations du parc des machines de plasturgie et pour 111 970 € à l'acquisition de machines de rotomoulage ou moulage par transfert de résine (RTM) ;

- d'annuler la participation financière de 400 € attribuée par délibération n°07-467 du 6 juillet 2007 au LP « Edmond Doucet » à Equeurdreville, la rémunération des vacataires chargés de l'organisation et de la gestion des bourses aux livres d'occasion de l'établissement ayant été versée directement aux intéressés par les services de la Région ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision d'attribution et d'autoriser le Centre d'Enseignement et de Formation Professionnelle Horticole à St-Gabriel de Brécy à mener les travaux de mise en sécurité des locaux prévus en annexe A2, les travaux étant déjà engagés ou urgents ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention relative à l'accueil d'élèves du LP « Les Sapins » au collège « Jacques Prévert » à Coutances, pendant les travaux de restructuration du lycée, pour la période du 4 septembre 2007 au 28 février 2008 et portant sur la mise à disposition de trois salles de cours et d'une salle de sciences pour assurer les activités d'enseignement,

- la convention relative au partenariat entre la Région Basse-Normandie et le CRDP concernant la réalisation d'un cédérom sur les ressources culturelles de la Basse-Normandie, destiné aux nouveaux enseignants,

- les conventions de remboursement dans le cadre du dispositif « Carte-Livre », avec d'une part la SARL Loly Buro, partenaire non affilié de la carte-livre, et représentée par Mme Lamidey, et d'autre part avec l'ARBS,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-729

sur l'investissement et le fonctionnement dans les lycées et établissements assimilés publics : dépenses en matière de politique éducative - budget participatif

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région, au titre du budget participatif, 2 subventions pour un montant global de 14 070 € pour des dossiers déposés suite à l'appel à projets pour l'année 2007, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-730

sur la désignation de personnalités qualifiées au sein des conseils d'administration des lycées

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de donner, conformément au tableau joint en annexe, un avis favorable aux propositions de l'Inspecteur d'Académie du Calvados concernant la désignation de personnalités qualifiées pour siéger au sein du Conseil d'Administration de 2 lycées du Calvados, ceux-ci n'en comprenant qu'une seule ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-731

sur l'enseignement supérieur

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

✓ sur l'AP « 5EHCPER » de 2 613 000 € votée et complétée en 2007, un dossier global de 786 875 € au titre de la participation régionale aux travaux de rénovation des salles de TP de l'IUP agro-alimentaire, de construction du CERMN et du 1^{er} équipement pour le hall technologique du site universitaire de Cherbourg pour l'Université de Caen Basse-Normandie,

✓ sur l'AP « CPER 2007-2013 » de 1 000 000 € votée en 2007, un dossier de 400 000 € correspondant à la participation régionale prévue pour la dernière tranche de travaux d'ISBIO,

✓ sur l'AE « 5EHCP » de 1 228 000 € votée et complétée en 2007, les dossiers suivants :

- 30 000 € au titre des subventions diverses de fonctionnement en faveur de l'enseignement supérieur,
- 121 330 € au titre de la mobilité internationale en faveur des étudiants,
- 100 000 € au titre de l'aide au développement de formations professionnelles supérieures de l'Ecole de Management de Normandie ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

⇒ sur le chapitre 902 du Budget de la Région,

➤ à l'Université de Caen Basse-Normandie

- 400 000 € au titre de la participation complémentaire de la Région Basse-Normandie aux travaux de construction du Centre Régional d'Etudes sur le Médicament en Normandie (CERMN),
- 400 000 € au titre du CPER 2007-2013 et relatif à la participation régionale aux travaux pour la dernière tranche de travaux d'ISBIO sur le campus,
- 350 000 € au titre de l'aide régionale aux travaux de rénovation de salles de travaux pratiques de l'IUP agro-alimentaire,
- 36 875 € au titre de l'aide régionale au 1^{er} équipement du hall technologique du site universitaire de Cherbourg,

➤ à la Communauté Urbaine de Cherbourg

- 367 000 € au titre du solde de la participation régionale aux opérations hall technologique et halle des sports inscrit au CPER 2000-2006 et conformément à la convention entre la CUC et la Région signée le 29 décembre 2005,

⇒ sur le chapitre 932 du Budget de la Région :

* au titre de subventions de fonctionnement diverses

- 100 000 € à l'Ecole de Management de Normandie sise à Caen au titre de l'aide pour la mise en place et le développement de formations supérieures professionnelles conformément à la convention signée le 10 avril 2006 entre la Région et l'école,

- 30 000 € au lycée «Alexis de Tocqueville» à Cherbourg pour le fonctionnement de la licence professionnelle « maintenance en milieu nucléaire »,

* au titre de l'aide régionale à la mobilité internationale des étudiants, conformément à l'annexe jointe

- 121 330 € à l'Université de Caen Basse-Normandie ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-732

sur les formations sanitaires et sociales

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « formations sanitaires et sociales », de 25 500 000 €, votée et modifiée en 2007, un montant de 139 581 € pour le dossier « subventions de fonctionnement aux écoles de formation sanitaire et sociale » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région :

- les bourses d'études aux élèves et étudiants inscrits dans des formations sociales et paramédicales pour un montant global de 2 490 066 € dont 292 971 € pour les bourses sociales et 2 197 095 € pour les bourses paramédicales, conformément aux annexes 1 et 2, et de verser ces bourses en deux fois soit : 50 % avant la fin de l'année 2007, à savoir 1 245 033 € (146 485,50 € pour le social et 1 098 547,50 € pour le paramédical) et 50 % à la fin du premier trimestre 2008,

- une subvention d'un montant global de 1 471 371,25 €, au titre de la « gratuité des formations d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'ambulancier » et de verser cette subvention en deux fois, 50 % avant la fin de l'année 2007, pour un montant de 735 685,63 € et 50 % du même montant au premier trimestre 2008, conformément à l'annexe 3 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-733

sur la recherche, le transfert de technologie, l'innovation

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 9 943 600 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 98 068 € au titre du soutien aux ressources humaines dans les laboratoires,
- 427 € au titre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013,
- 1 074 400 € au titre du soutien aux projets innovants,

- sur l'AP « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 19 792 500 € votée en 2007, les dossiers suivants :

- 10 687 € au titre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013,
- 136 200 € au titre du soutien aux projets innovants ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

*** sur le chapitre 939 du Budget de la Région :**

- *au titre du soutien aux ressources humaines dans les laboratoires*

- 40 782 € à l'Université de Caen Basse-Normandie au titre des allocations cofinancées conformément à l'annexe 1,
- 57 286 € au CNRS, au titre des allocations cofinancées, conformément à l'annexe 2,

- *au titre du CPER 2007-2013*

- 427 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour le projet « Les STIC et la sécurité »,

- *au titre du soutien aux projets innovants*

- 81 600 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, en faveur de deux jeunes porteurs de projets innovants,
- 992 800 € répartis conformément à l'annexe 3,

*** sur le chapitre 909 du Budget de la Région :**

- *au titre du CPER 2007-2013*

- 10 687 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour le projet « Les STIC et la sécurité »,

- *au titre du soutien aux projets innovants*

- 136 200 € répartis conformément à l'annexe 3 ;

- de modifier les délibérations suivantes :

- * délibération n° 06-745 du 18 septembre 2006

- les dates extrêmes de réalisation du projet SOPAS sont fixées du 24 mars 2006 au 31 mars 2008,

* délibération n° 07-597 du 21 septembre 2007

- M. Guillaume VIGNAUX est accueilli en remplacement de M. Richard MACREZ, ce dernier s'étant désisté ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer :

- le contrat-cadre interrégional de soutien au GIS CLAREC joint en annexe 4,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-734

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 3 282 000 € votée en 2007, un montant de 11 233,99 € ;
- d'affecter sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 3 282 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 7 120 € pour le financement de la VAE ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du financement de la « Validation des Acquis de l'Expérience » un montant de 7 120 € conformément à l'annexe 1 ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - avec l'AGEFIPH, la convention triennale d'orientation pour l'accès des travailleurs handicapés à la formation professionnelle, jointe en annexe 2,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGI ON BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-735

sur l'apprentissage

- - - - -

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonctionnement des CFA » de 32 000 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 52 873,74 € au titre du COM Apprentissage ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 52 873,74 € réparti comme suit :

- * au titre du prix de la vocation scientifique et technique des apprenties de Basse-Normandie

- 17 000 €, soit 1 000 € à chacune des 17 jeunes filles figurant en annexe 1,
- 3 157,20 € à l'association BACH ROCK,
- 1 383,29 € au Parc Exposition de Caen,

- * au titre du Fonds Social Apprenti (axe 3 du COM)

- 17 493,25 € conformément à l'annexe 2,

- * au titre des aides aux jeunes handicapés (axe 7 du COM)

- 650 € au Groupe FIM Gestionnaire du CFA à Agneaux,
- 5 850 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen, gestionnaire de l'ICEP-CFA,

- * au titre de la tenue professionnelle, l'équipement de protection individuelle et la boîte à outils (axe 3 du COM)

- 7 340 € à l'Association pour la formation professionnelle du bâtiment et des travaux publics de la Manche, CFA Paul Bocage ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-736

**sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : actions territorialisées en
faveur des demandeurs d'emploi**

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue
du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 39 757 000 € votée en 2007, pour les « Formations préparatoires et qualifiantes » un montant de 48 632 € ;

- d'affecter :

- sur l'AE « Moderniser les outils » de 1 500 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 48 632 € au titre des validations ;

- sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 5 700 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 67 030,40 € au titre des actions préparatoires ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* au titre des actions préparatoires :

- 32 400,00 € à l'association « Les Petits Châtelets », pour la reconduction de son dispositif PIRATE,

- 34 630,40 € à l'association « Vis à Vis », pour son projet expérimental de chantier de formation de ré-emploi des textiles nautiques, conformément à l'annexe 1 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 2, dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-737

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : formation tout au long de la vie

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Formation tout au long de la vie » de 9 780 000 € votée en 2007, pour les « Formations générales » un montant de 46 051,25 € ;

- d'affecter sur l'AE « Formation tout au long de la vie » de 9 780 000 € votée en 2007, un montant de 782 506 € pour les dossiers suivants :

- 12 506 € pour le programme « Financements individuels »,
- 770 000 € pour le programme « Congé individuel de Formation » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les montants suivants :

* au titre du programme « Financements individuels »

- 12 506 € conformément à l'annexe 1,

* au titre du programme « Congé Individuel de Formation »

- 770 000 € au FONGECIF ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-738

sur la formation professionnelle et l'apprentissage : investissements

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter, sur l'AP « Aide à l'investissement dans les centres de formation et les CFA » de 4 000 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 39 298 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 901 du Budget de la Région, un montant global de 39 298 € réparti conformément à l'annexe 1 ;
- de modifier la délibération n° 07-482 du 6 juillet 2007 concernant les investissements du pôle énergie renouvelable, conformément à l'annexe 2 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-739

sur la culture : soutien au spectacle vivant

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur du spectacle vivant », une subvention de 480 € à l'Association Rencontres du Tapis Vert (Orne), pour l'accueil en résidence de la Compagnie Rictus, conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-740

sur la culture : soutien en faveur des expositions

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des expositions », un montant total de subventions de 23 850 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers des villes de Vire, de Flers et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de cession des droits d'auteur établie dans le cadre de l'exposition consacrée à Philippe BRIET et jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-741

sur la culture : aménagement de lieux de spectacles

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 3 128 925 € votée en 2007, un montant de 81 297 € pour le dossier « Création artistique et animation culturelle » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de l'aménagement des lieux de spectacles, un montant total de subventions de 81 297 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées précisant la date, la nature, les références des règlements, ainsi que le nom des prestataires, visé selon le cas, par l'expert comptable, le Président, le comptable public ou le Maire ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-742

sur la culture : Fonds d'Intervention Culturelle Régional (investissement)

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 3 128 925 € votée en 2007, un montant de 4 645 € pour le dossier « Création artistique et animation culturelle » ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du « Fonds d'Intervention Culturelle Régional », un montant total de subventions de 4 645 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :
 - * sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable ou le Président ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-743

sur la culture : Fonds d'Intervention Culturelle Régional (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Fonds d'Intervention Culturelle Régional », un montant total de subventions de 7 100 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers des Associations des Amis du Musée Alain et de Mortagne, ARCUVIBOC, et Les amis de Xavier Rousseau ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-744

sur la culture : Fonds Régional d'Acquisitions pour les Musées (FRAM)

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 3 128 925 € votée en 2007, un montant de 84 732,81 € pour le dossier « Patrimoine » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « Fonds Régional d'Acquisitions pour les Musées », un montant total de subventions de 84 732,81 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président, pour les aides accordées aux collectivités territoriales,

- * ou sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs portant mention de date et des références des chèques ou du règlement pour les subventions attribuées aux associations ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-745

sur la culture : création artistique et animation culturelle - Ecole Régionale des Beaux-Arts

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- suit :
- de compléter la délibération n° 06-756 en date du 18 septembre 2006, comme
 - de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région ;
 - d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-746

sur la culture : culture justice

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du dispositif « Culture Justice », un montant total de subventions de 6 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de modifier la délibération n° 07-618 du 21 septembre 2007 comme suit :

- la subvention de 640 € initialement attribuée à l'Association Socioculturelle de la Maison d'Arrêt de Coutances, pour l'organisation d'ateliers de pratique artistique et d'expression, est accordée à l'Association Socioculturelle et Sportive La Verjusière, dénomination exacte de l'association ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-747

sur la culture : culture à l'hôpital

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du dispositif « Culture à l'hôpital », un montant total de subventions de 30 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-748

sur la culture : CART'@TOO

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du dispositif « Cart'@too », une subvention de 10 500 € à la Compagnie Chantier 21 Théâtre pour la mise en place d'une première expérimentation de la saison culturelle « Cart'@too » dans un lycée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-749

sur la culture : soutien à la diffusion musicale

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien à la diffusion musicale », un montant total de subventions de 302 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-750

sur la culture : soutien aux musiques actuelles

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien aux musiques actuelles », un montant total de subventions de 105 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour le dossier concernant le Cargö ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-751

sur la culture : soutien à la pratique instrumentale amateur

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 3 128 925 € votée en 2007, un montant de 575,25 € pour le dossier « Musique » ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de la pratique instrumentale amateur, une subvention de 575,25 € à l'Ecole de Musique de la Communauté de Communes de Mortain (Manche), conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les subventions accordées aux Collectivités locales ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-752

sur la culture : soutien en faveur des salons du livre

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des salons du livre », une subvention de 2 000 € à l'Association Pages et Paysages, pour l'organisation de balades littéraires, conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-753

sur la culture : soutien en faveur de l'économie du livre

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Economie du livre », un montant total de subventions de 22 580 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour les dossiers des Associations Le Savoir et le Fer et Les annales de Normandie ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-754

sur la culture : développement des bibliothèques

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 3 128 925 € votée en 2007, un montant de 53 202 € pour le dossier « Livre et lecture » ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « Développement des bibliothèques », un montant total de subventions de 53 202 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :
 - * sur proposition du service technique de contrôle,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé selon le cas, par le comptable public ou le Maire ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-755

sur la culture : livre et lecture

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 07-494 du 6 juillet 2007 comme suit :

- la subvention de 3 000 € initialement accordée à l'Association Diogène & Co, pour l'organisation de l'Université Populaire du Goût à Argentan, est attribuée à l'Association Epicure et Co, maître d'ouvrage de ce projet ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-756

sur la culture : diffusion audiovisuelle

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien à la diffusion audiovisuelle », une subvention de 100 000 € à la Société LN Développement (CITYZEN Télévision), pour les activités soutenues dans le cadre du contrat d'objectifs 2006-2008 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-757

sur la culture : modernisation des salles de cinéma

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 3 128 925 € votée en 2007, un montant de 14 000 € pour le dossier « Cinéma et audiovisuel » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de la modernisation des salles de cinéma, une subvention de 14 000 € à l'Association Ciné-Lumière à Mortagne-au-Perche, pour l'installation d'une climatisation réversible dans le « Cinéma Etoile », conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-758

sur la culture : Fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 2 abstentions (MM. DÉNIER, PINEL),

- d'affecter :

- sur l'AP « Culture » de 3 128 925 € votée en 2007, un montant de 167 500 € pour le dossier « Cinéma et Audiovisuel »,

- sur l'AE « Culture » de 240 000 € votée en 2007, un montant de 60 000 € pour le dossier « Cinéma et Audiovisuel » ;

- d'attribuer, au titre du « Fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle », les subventions suivantes :

- 167 500 € sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « Investissements audiovisuels », conformément aux tableaux repris dans les annexes 1, 3 et 4,

- 60 000 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Aide à l'écriture et à la réécriture », conformément aux tableaux repris dans les annexes 2, 5 et 6 ;

- de modifier les conventions n° 2006-A-112 du 8 septembre 2006, n° 2006-A-117 du 22 septembre 2006, n° 2006-A-113 du 18 septembre 2006 et n° 2006-A-50 du 19 mai 2006, en accordant un délai de 18 mois pour la présentation de la première version des films correspondants et d'autoriser le versement du solde des subventions ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-759

sur la culture : convention de développement cinématographique passée entre l'Etat, la Région et le Centre National de la Cinématographie (CNC) 2007-2009

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de développement cinématographique passée entre l'Etat, la Région et le Centre National de la Cinématographie 2007-2009, ainsi que son avenant financier 2007,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-760

sur la culture : valorisation du patrimoine

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Valorisation du patrimoine », une subvention de 100 000 € à l'Association Centre Régional des Lettres/Banque Multimédia, pour la poursuite des activités en 2007 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-761

sur la culture : Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition des Bibliothèques (FRRAB)

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 3 128 925 € votée en 2007, un montant de 33 845 € pour le dossier « Patrimoine » ;

- d'attribuer :

- sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition des Bibliothèques », un montant total de subventions de 33 845 € réparti conformément au tableau joint en annexe,

- sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Valorisation du patrimoine », une subvention de 5 400 € à la ville d'Alençon, pour l'organisation des manifestations dans le cadre de l'année Baudelaire/Poulet-Malassis ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers relevant du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition des Bibliothèques :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les aides accordées aux Collectivités Territoriales ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-762

sur la culture : Fonds Régional d'Aide à la Restauration

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 3 128 925 € votée en 2007, un montant de 29 260,41 € pour le dossier « Patrimoine » ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « Fonds Régional d'Aide à la Restauration », un montant total de subventions de 29 260,41 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :
 - * sur proposition du service technique de contrôle,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-763

sur la coopération décentralisée

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Coopération décentralisée » de 617 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 293 867 € ;

- d'attribuer, sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre de la coopération décentralisée :

** sur AE*

- un montant global de subventions de 293 867 €, réparti conformément à l'annexe jointe,

** hors AE*

- 15 538,25 € pour l'adhésion de la Région à l'AIRF, l'AFVP et CITES UNIES ;

- de modifier la délibération n° 07-622 du 21 septembre 2007 en remplaçant le nom d'Elise LESCHAVE par Elise LESCHAEVE ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions de partenariat jointes en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-764

sur les Droits de l'Homme

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les statuts de préfiguration de l'Institut International des droits de l'homme et de la paix, joints en annexe 1 ;

- d'affecter :

- sur l'AE « Droits de l'Homme » de 300 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 4 440 €,

- sur l'AE « Institut des Droits de l'Homme » de 50 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 50 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 4 440 € réparti conformément au tableau joint en annexe 2,

- 50 000 € à l'Association de Préfiguration de l'Institut international des Droits de l'Homme et de la Paix ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-765

sur la jeunesse et les sports : amélioration des équipements sportifs

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Amélioration des équipements sportifs » de 2 500 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 610 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, une subvention de 610 000 € à la Communauté de Communes de Carentan en Cotentin, pour la réalisation d'un centre aquatique intercommunautaire, conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiements suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :
 - * sur proposition du service technique de contrôle,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public ou le Maire, ou par le comptable ou le Président de l'Association ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-766

sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif, un montant total de subventions de 22 800 € dont :

- 18 800 € au titre des événements sportifs, conformément à l'annexe 1,

- 4 000 € au titre du plan de développement des ligues et comités régionaux sportifs, conformément à l'annexe 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-767

sur la jeunesse et les sports : aide aux clubs sportifs régionaux

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Aide aux clubs régionaux » de 950 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 30 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, pour le fonctionnement des Clubs sportifs régionaux, pour la saison 2007/2008, les subventions suivantes :

- 10 000 € à l'USO Mondeville Football,

- 20 000 € au Caen Basket Calvados ;

- d'autoriser le Président à :

- modifier par avenant l'échéancier de versement fixé dans la convention passée avec les cinq clubs suivants, afin de verser l'intégralité de la subvention de la saison 2007/2008 qui leur a été accordée par délibération n° 07-504 en date du 6 juillet 2007 :

- . 20 000 € au Football Club Féminin Condéen,

- . 200 000 € à l'Association Sportive de Cherbourg Football,

- . 51 000 € à l'Union Sportive Ouvrière Mondeville Tennis de Table,

- . 75 000 € au Hockey Club de Caen,

- . 12 000 € à la Société Nautique de Caen et du Calvados,

- signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-768

sur la jeunesse et les sports : aide au sport de haut niveau

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au sport de haut niveau, pour un montant global de 220 000 €, les subventions suivantes :

- 28 000 € à la Ligue de Normandie de Judo,
- 34 000 € à la Ligue de Basse-Normandie de Basket-Ball,
- 31 000 € au Pôle Espoir de Canoë Kayak de Caen Normandie,
- 37 000 € au Comité de Normandie de Cyclisme,
- 22 000 € à la Ligue de Normandie de Handball,
- 26 000 € à la Ligue de Basse-Normandie de Tennis de Table,
- 22 000 € à l'Association Voile Performance de la Manche,
- 20 000 € à l'Association Voile Performance du Calvados ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-769

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la vie associative, un montant total de subventions de 45 500 € réparti conformément aux tableaux joints en annexe 1, 2 et 3 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-770

sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la politique jeunesse, un montant total de subventions de 8 441,34 € réparti conformément au tableaux joints en annexe 1, 2 et 3 ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-771

sur la politique de la ville : appel à projet « Réinventons la Ville » - Edition 2007

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Cohésion urbaine » de 350 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 44 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 44 000 €, réparti conformément à l'annexe jointe, pour l'appel à projets « Réinventons la Ville - Edition 2007 » ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- un premier versement à la signature de la convention bipartite « Association - Conseil Régional » à hauteur maximale de 70 % du montant de la subvention,

- le solde, à réception du bilan d'évaluation de l'action réalisée ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-772

sur la solidarité urbaine : accompagnement à l'investissement - réalisation d'un projet de Gestion Urbaine de Proximité dans le quartier Grande Delle à Hérouville-Saint-Clair

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Cohésion urbaine » de 1 100 000 € votée en 2007, un dossier « Accompagnement à l'investissement » d'un montant de 150 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 150 000 € à la ville d'Hérouville-Saint-Clair, pour la réalisation d'un programme d'actions au titre de la Gestion Urbaine de Proximité sur le quartier Grande Delle, représentant 25 % de la dépense éligible sur un coût global HT estimé à 600 000 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-773

sur le logement : réhabilitation de l'habitat privé

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Habitat privé - aides individuelles au logement » de 823 000 € votée en 2007, les montants suivants :

- 42 772 € pour le dossier « travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires occupants »,

- 51 448 € pour le dossier « travaux de réhabilitation de logements par des propriétaires bailleurs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, au titre du programme de réhabilitation de l'habitat privé, dans le cadre de la convention passée avec l'A.N.A.H. :

- un montant global de subventions de 42 772 €, conformément au tableau joint en annexe I,

- un montant global de subventions de 51 448 €, conformément au tableau joint en annexe II ;

- de modifier l'annexe II de la délibération n° 07-634 du 21 septembre 2007 comme suit :

- l'aide accordée à Madame Georgette Rabec est de 2 923 € et non 1 462 €, le taux étant de 10 % et non 5 % ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-774

sur le soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Préventions et solidarités » de 125 000 € votée en 2007, un dossier « Soutien aux actions de solidarité » d'un montant de 3 100 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Opérations	Subventions Région
Association pour l'Aide aux Jeunes en Difficulté (AJD)	Dispositif de Formation et d'Education Routière en direction des jeunes personnes handicapées.	800 €
Association France-Alzheimer Manche	Organisation d'un forum et d'une conférence-débat le 21 septembre 2007 à Cherbourg lors de la journée mondiale Alzheimer.	800 €
Secours Populaire Français Région Basse-Normandie	Organisation de la Journée des Oubliés des Vacances 2007 le 25 août 2007	1500 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision pour ces dossiers.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-775

sur la santé et les territoires : actions en faveur des personnes handicapées

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Actions en faveur des personnes handicapées » de 207 750 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 1 685,19 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région un montant global de 1 685,19 € réparti conformément au tableau joint en annexe I ;

- d'autoriser la M.D.P.H. du Calvados à payer les factures conformément au tableau joint en annexe II, en prélevant sur la dotation globale de 155 000 € votée en 2006 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- * pour l'acquisition de matériel et l'aide au logement dans le département du Calvados, les modalités de paiement sont détaillées dans une convention spécifique,

- * pour l'acquisition de matériel, le paiement sera effectué en une seule fois sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s),

- * pour l'adaptation des logements, des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation :

- pour les particuliers : des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s),

- pour les bailleurs : d'un récapitulatif des dépenses acquittées précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert-comptable ou le comptable public. A l'appui de chaque demande de versement, le bénéficiaire présentera à la Région une copie des factures acquittées non encore transmises ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-776

**sur l'environnement : valoriser les Parcs Naturels Régionaux et le patrimoine naturel –
Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin**

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue
du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter :

→ sur l'AE de 2 572 872 € votée en 2007, pour valoriser le patrimoine naturel et les PNR :

- un montant de 5 000 € sur le dossier « Aménagement foncier »,
- un montant de 4 875 € sur le dossier « Formation en matière de bois-énergie »,

→ sur l'AP de de 470 000 € votée en 2007, pour valoriser le patrimoine naturel et les PNR, un montant de 1 500 € sur le dossier « Constitution d'un référentiel technique sur le bois-énergie » ;

- d'affecter :

- sur l'AE « Valoriser le patrimoine naturel et les Parcs Naturels Régionaux » de 2 572 872 € votée en 2007, un dossier « Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin » d'un montant de 32 354,92 €;

- sur l'AP « Valoriser le patrimoine naturel et les Parcs Naturels Régionaux » de 470 000 € votée en 2007, un dossier « Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin » d'un montant de 31 696,96 € ;

• d'attribuer au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, les subventions suivantes :

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région :*

- 6 420,37 € pour la gestion des Ponts d'Ouve,
- 129 € pour le diagnostic des connaissances entomologiques,
- 4 500 € pour la publicité dans les bourgs ruraux (maintenance),
- 700 € pour une étude topographique sur la Grande Crique,
- 5 675 € pour la communication institutionnelle,
- 14 930,55 € pour la Fête du Parc,

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région :*

- 9 500 € pour la gestion collective et multi-usages,
- 10 000 € pour la plantation de haies (complément),
- 1 822,96 € pour les aménagements et la gestion hydraulique,
- 10 374 € pour l'acquisition d'un véhicule ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou signé du Président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives sus-visées ;

- de modifier les délibérations suivantes :

- n° 07-398 en date du 11 mai 2007 :

* le montant total subventionnable est ramené à 10 000 € pour le dossier « plantation de haies », le montant de la subvention accordée par la Région reste inchangé,

* le montant total subventionnable est ramené à 56 000 € pour le dossier « fonds de sauvegarde terre et chaume », le montant de la subvention accordée par la Région reste inchangé,

- n°06-777 en date du 18 septembre 2006 :

* le montant total subventionnable est ramené à 3 209 € pour le dossier « acquisition d'une base de données topographique et d'un logiciel 3D », le montant de la subvention accordée par la Région reste inchangé ;

• d'annuler les subventions suivantes accordées au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin par délibération n° 07-398 du 11 mai 2007 :

- 5 000 € au titre de l'aménagement foncier,
- 4 875 € au titre de la formation en matière de bois-énergie,
- 1 500 € au titre de la constitution d'un référentiel technique sur le bois-énergie ;

• de déroger à la règle de l'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers « gestion des Ponts d'Ouve », « aménagements et gestion hydraulique », « acquisition d'un véhicule » et « Fête du Parc » ;

Considérant la nécessité pour le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin de pouvoir mener à son terme la révision de la charte dans de bonnes conditions de concertation et ce, dans un contexte de rallongement de la procédure du fait de l'enquête publique,

• de solliciter, auprès de Monsieur le Ministre de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, la prolongation du classement du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin pour une durée de deux années supplémentaires, à compter de mars 2008, afin que le Parc puisse engager avec sérénité les dernières phases de la procédure ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-777

sur l'environnement : valoriser les Parcs Naturels Régionaux et le patrimoine naturel - Parc Naturel Régional Normandie-Maine

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Valoriser le patrimoine naturel et les Parcs Naturels Régionaux » de 470 000 € votée en 2007, un dossier « Parc Naturel Régional Normandie-Maine » d'un montant de 29 375 €,

- sur l'AE « Valoriser le patrimoine naturel et les Parcs Naturels Régionaux » de 2 572 872 € votée en 2007, un dossier « Parc Naturel Régional Normandie-Maine » d'un montant de 14 500 € ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région :*

. au Parc Naturel Régional Normandie-Maine,

- 2 215 € pour la réalisation de panneaux didactiques pour la Maison de la Pomme et de la Poire,

- 12 130 € pour l'acquisition de matériel pour le laboratoire de la Maison de la Pomme et de la Poire,

- 4 420 € pour les aménagements intérieurs à la Maison du Parc,

- 3 600 € pour l'acquisition du logiciel d'évaluation EVA,

- 2 010 € pour l'acquisition d'une remorque,

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région :*

. au Parc Naturel Régional Normandie-Maine,

- 6 500 € pour la promotion des races avicoles traditionnelles (complément pour la gestion des élevages),

- 2 000 € pour l'observatoire photographique (tranche 1),

- 2 000 € pour le plan de communication (tranche 1),

- 4 000 € pour le fonctionnement de la base de pleine nature de Torchamp,

. à la commune de Pacé,

- 5 000 € pour la restauration de la chapelle de l'église Saint-Pierre ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou signé du Président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives sus-visées ;

- de modifier les délibérations suivantes :

- délibération n° 07-522 du 6 juillet 2007 : le montant total subventionnable est ramené à 11 750 € pour le dossier « races avicoles traditionnelles », le montant de la subvention accordée par la Région reste inchangé,

- délibération n° 05-912 du 21 novembre 2005 : le montant total subventionnable est ramené à 30 000 € pour le dossier « charte forestière de territoire », le montant de la subvention accordée par la Région reste inchangé ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-778

**sur l'environnement : valoriser les Parcs Naturels Régionaux et le patrimoine naturel –
Parc Naturel Régional du Perche**

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue
du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE de 2 635 000 € votée en 2005, pour les Parcs Naturels et Sites, un montant de 3 000 € sur le dossier «Bourses d'étude sur le Perche » ;

- d'affecter :

- sur l'AE «Valoriser le patrimoine naturel et les PNR» de 2 572 872 € votée en 2007, un dossier « Parc Naturel Régional du Perche », d'un montant de 22 645 €,

- sur l'AP «Valoriser le patrimoine naturel et les PNR» de 470 000 € votée en 2007, un dossier « Parc Naturel Régional du Perche » d'un montant de 3 300 € ;

- d'attribuer au Parc Naturel Régional du Perche les subventions suivantes :

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région*

- 1 895 € pour la réalisation d'un inventaire écologique intercommunal du canton de Pervençères,

- 7 750 € pour le programme pédagogique auprès des scolaires,

- 13 000 € pour la révision de la charte,

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région*

- 3 300 € pour la conception et la réalisation d'un parcours de découverte du Manoir de Courboyer ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou signé du président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives sus-visées ;

- d'annuler la subvention de 3 000 € accordée par délibération n° 05-261 du 15 avril 2005 au Parc Naturel Régional du Perche au titre des Bourses d'étude sur le Perche ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional, pour les dossiers « Inventaire écologique intercommunal du canton de Pervençères » et « Révision de la charte » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-779

**sur l'environnement : valoriser les Parcs Naturels Régionaux et le patrimoine naturel –
Réserves Naturelles Régionales (RNR)**

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue
du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les modalités complémentaires de mise en place du dispositif Réserves Naturelles Régionales, présentées dans le document joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-780

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Lutter contre les changements climatiques » de 2 870 000 € votée et complétée en 2007, un montant de 965 808 € dont :

- . 118 267 € pour le dossier « Economies d'énergie »,
- . 847 541 € pour le dossier « Energies renouvelables »,

- sur l'AP « Volet territorial de la politique environnement » de 750 000 € votée et complétée en 2007, un montant de 124 148 € dont :

- . 13 084 € pour le dossier « Plan Climat »,
- . 8 000 € pour le dossier « Aide à la décision »,
- . 46 879 € pour le dossier « PER »,
- . 34 360 € pour le dossier « Economies d'énergie »,
- . 21 825 € pour le dossier « Energies renouvelables »,

- sur l'AE « Lutter contre les changements climatiques » de 970 000 € votée et complétée en 2007, un montant de 319 734 € dont :

- . 27 020 € pour le dossier « Economies d'énergie »,
- . 292 714 € pour le dossier « Energies renouvelables »,

- sur l'AE « Volet territorial de la politique environnement » de 460 000 € votée et complétée en 2007, un montant de 128 252 € dont :

- . 39 580 € pour le dossier « Energies renouvelables »,
- . 79 960 € pour le dossier « ATEnEE »,
- . 18 712 € pour le dossier « Economies d'énergie » ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

→ sur le chapitre 907 du Budget de la Région :

☐ au titre du dossier « Economies d'énergie »

Haute Qualité Environnementale dans la construction et l'aménagement

- 20 874 € à la Ville de Caen pour une AMO HQE pour la construction d'un bâtiment à énergie positive (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 29 820 € HT),

Diagnostic énergétique

- 2 114 € à la Ville de Cherbourg-Octeville pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique du Centre de Loisirs de Siouville (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 020 € HT),
- 3 800 € à la SCOP Fraternelle à Lisieux pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique (80 % de la dépense subventionnable s'élevant à 4 750 € HT),
- 1 920 € à SOMINEX à Bayeux pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique (80 % de la dépense subventionnable s'élevant à 2 400 € HT),
- 13 206 € au Bureau Technique de Promotion Laitière pour la réalisation d'un diagnostic planète de 30 exploitations agricoles (71,4 % de la dépense subventionnable s'élevant à 17 412 € HT),

- 8 898 € au Pays d'Ouche développement pour la réalisation d'un diagnostic planète de 20 exploitations agricoles (75,4 % de la dépense subventionnable s'élevant à 11 794 € HT),
- 5 260 € à la ferme de la Cauchetière à Livarot pour la réalisation d'une étude des consommations électriques d'exploitations agricoles (40 % de la dépense subventionnable s'élevant à 13 141 € HT),
- 1 575 € au Conseil Général de l'Orne pour la réalisation d'un diagnostic énergétique du bâtiment de restauration du Collège « François TRUFFAUT » (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 150 € HT),
- 24 150 € à l'Institut Technologique FCBA pour la réalisation d'une opération collective « environnement/énergie » (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 48 300 € HT)
- 33 310 € à la CRCI pour la réalisation d'un diagnostic environnemental dans les établissements touristiques (30 % de la dépense subventionnable s'élevant à 77 680 € HT),

Isolation

- 3 160 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 1, pour l'isolation de leur habitation principale (2007-3),

□ au titre du dossier « Energies Renouvelables »

- 26 239 € à l'Association de la ferme Expérimentale de la Blanche Maison à Saint-Lô, pour la réalisation d'un pôle énergétique sur leur site (19,6 % de la dépense subventionnable s'élevant à 133 293, 47 € HT),

Bois-énergie

- 400 000€ à DALKIA pour l'installation d'une chaudière bois et de son réseau de chaleur à Argentan (7,2 % de la dépense subventionnable s'élevant à 5 539 603 € HT),
- 300 000 € au Maîtres Laitiers du Cotentin à Sotlevast (Manche) pour l'installation d'une chaufferie bois (8 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 617 000 € HT),
- 4 019 € au CIER de Montchauvet (Calvados) répartis conformément au tableau joint en annexe 2, pour une opération (particuliers) d'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies (2007-8),
- 9 083 € au CIER de Montchauvet (Calvados) répartis conformément au tableau joint en annexe 3, pour une opération (Coup d'Pouce) d'acquisition de chaudières automatiques ou autre équipement utilisant le bois de haies (2007-4),
- 31 415 € au CIER de Montchauvet (Calvados) répartis conformément au tableau joint en annexe 4, pour l'opération n° 6 (professionnels) d'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies,

Méthanisation

- 7 000 € au Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornois pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une unité de méthanisation collective (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 14 000 €),
- 4 180 € au GAEC Le Grand Courtemot à Croisilles (Calvados) pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une unité de méthanisation à la ferme (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 8 361,20 €),
- 4 180 € à M. Gilles CALBRIS au Theil-Bocage (Calvados) pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une unité de méthanisation à la ferme (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 8 361,20 €),

- 6 000 € à la Société de Propreté et l'Environnement de Normandie au Ham (Manche) pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une unité de valorisation de biogaz de décharge (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 12 000 €),

Solaire thermique

- 15 447 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 5, pour l'installation de chauffe-eau solaires (2007-8),
- 31 646 € aux bénéficiaires répartis conformément au tableau joint en annexe 6 pour la production d'eau chaude sanitaire et le séchage solaire de fourrages,

Photovoltaïque

- 1 332 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 7, pour des installations photovoltaïques,

Géothermie

- 3 000 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 8 pour des installations géothermales,

Petit-éolien

- 4 000 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 9, pour l'installation de petites éoliennes,

❑ au titre du dossier « Volet Territorial de la politique environnement »

- 13 084 € à l'Association Pays d'Ouche Développement pour la réalisation d'un diagnostic préparatoire à la mise en œuvre d'un Plan climat (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 26 168,48 € HT),

ZDE

- 8 000 € à la Communauté de Communes Aunay-Caumont Intercom pour la réalisation d'une étude d'une zone de développement éolien (80 % de la dépense subventionnable s'élevant à 10 000 € HT),

Bois hors PER

- 21 825 € à la CUMA Ecovaloris pour l'acquisition d'une déchiqueteuse à grappin (15 % de la dépense subventionnable s'élevant à 145 500 € HT),

AEU

- 15 240 € à la Commune de Merville-Franceville pour une AEU du lotissement de « La Vasque d'OR » (80 % de la dépense subventionnable s'élevant à 19 050 € HT),
- 19 120 € à la Communauté de Communes du Pays de Bellêmois pour une AEU de la zone de « la Croix Verte » (80 % de la dépense subventionnable s'élevant à 23 900 € HT),

Bois PER

- 24 186 € à la Communauté de Communes du Bocage d'Athis pour la construction d'une plate-forme bois déchiqueté (15 % de la dépense subventionnable s'élevant à 161 244 € HT),
- 22 693 € à la Commune de Chanu pour la construction d'une plate-forme bois déchiqueté (15 % de la dépense subventionnable s'élevant à 151 292,75 € HT),

→ sur le chapitre 937 du Budget de la Région :

☐ au titre du dossier « Economies d'énergie »

- 3 000 € à l'association « C'est quoi ce baz...art ? boutique d'écriture » à Caen pour l'organisation de trois manifestations et d'un concours d'écriture « Sale temps pour la terre » (7 % de la dépense subventionnable s'élevant à 40 060 € HT),
- 2 000 € à Profession Bois pour l'organisation d'un colloque sur le bois construction à Bayeux (7 % d'une dépense éligible de 28 750 € HT),
- 22 020 € à l'Association Régionale pour l'éco-construction pour réaliser le bilan des constructions écologiques existantes en Basse-Normandie (60 % de la dépense subventionnable s'élevant à 36 700 € HT),

☐ au titre du dossier « Energies Renouvelables »

- 5 688 € à Qualit'ENR pour la réalisation d'audits CESI (67 % de la dépense subventionnable s'élevant à 8 400 € HT),

Espaces Info-Energie

- 64 589 € au GRAPE pour le fonctionnement de l'Espace Info-Energie - année 2008 (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 129 178 € HT),
- 57 589 € à Habitat et Développement de l'Orne pour le fonctionnement de l'Espace Info-Energie - année 2008 (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 115 178 € HT),
- 79 848 € aux 7 Vents du Cotentin pour le fonctionnement de l'Espace Info-Energie - année 2008 (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 159 696 € HT),

Bois

- 85 000 € à Biomasse Normandie pour la coordination du Plan Bois Energie (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 170 000 € HT),

☐ au titre du dossier « Volet Territorial de la politique environnement »Bois

- 15 000 € à la FDCUMA 50 pour l'animation de la filière bois bocager (30 % de la dépense subventionnable s'élevant à 50 320 € HT),
- 24 580 € à la FDCUMA 14 pour l'animation de la filière bois bocager (26,45 % de la dépense subventionnable s'élevant à 92 900 € HT),

ATEnEE

- 20 000 € au PNR du Perche pour la prolongation de l'animation du contrat ATEnEE 2008-2010 (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 40 000 € HT),

- 18 960 € au PNR des Marais du Cotentin et du Bessin pour la prolongation de l'animation du contrat ATEnEE 2008-2010 (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 37 920 € HT),
- 41 000 € à la Communauté Urbaine de Cherbourg pour la mise en œuvre du programme d'actions contrat ATEnEE (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 82 000 € HT),

CEP

- 18 712 € au SDEC Energie pour la mise en place d'un Conseil en Energie Partagé dans le Calvados – année 2008 (40 % de la dépense subventionnable s'élevant à 46 779 € HT) ;
 - de modifier la délibération n°07-641 en date du 21 septembre 2007 comme suit :

la subvention de 400 000 € préalablement accordée à la ville d'Argentan pour la construction d'une chaufferie au bois est attribuée à DALKIA pour la même opération ;
 - de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les subventions d'investissement :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :
 - . proposition du service technique de contrôle,
 - . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;
 - de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;
 - d'autoriser le Président à signer :
 - les conventions avec les Espaces Info-Energie : le GRAPE, Habitat et Développement de l'Orne, et les 7 Vents du Cotentin, jointes en annexes 10, 11 et 12,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-781

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels » de 3 450 000 € votée en 2007, un montant global de 144 760 € dont :

- . 82 632 € pour le dossier « Préserver la ressource en eau »,
- . 61 796 € pour le dossier « Gérer les risques naturels »,
- . 384 € pour le dossier « Intervenir sur l'offre et la demande en eau potable » ;

- sur l'AE « Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels » de 225 000 € votée en 2007, un montant de 14 725 € pour le dossier « Préserver la ressource en eau »,

• d'attribuer les subventions suivantes :

sur le chapitre 907 du budget de la Région :

→ au titre du dossier « Préserver la ressource en eau »

- 2 080 € à l'association « Etre et Boulot » (montant subventionnable de 6 932,15 €) pour la réalisation d'un réservoir d'eau de pluie servant à alimenter son jardin d'insertion,
- 1 764 € à la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Calvados (montant subventionnable de 6 016 €) pour l'édition 2008 de sa brochure « Pêche et Tourisme »,
- 72 683 € à la Commune de St Hilaire du Harcouët (montant subventionnable de 242 275 €) pour la création d'une unité de traitement du Phosphore sur sa nouvelle station d'épuration,
- 6 105 € au Syndicat Intercommunal d'Assainissement collectif de Fontenay-sur-Mer, Lestre, Quinéville et Saint Marcouf (montant subventionnable de 20 350 €) pour engager les travaux de traitement tertiaire de la station d'épuration du littoral de Lestre et Quinéville dans le cadre du contrat global pour l'Eau de la Côte Est du Cotentin,

→ au titre du dossier « Gérer les risques naturels » :

- 61 796 € à divers bénéficiaires conformément au tableau joint en annexe 1 pour la préservation du trait de côte,

→ au titre du dossier « Intervenir sur l'offre et la demande en eau potable » :

- 384 € à divers bénéficiaires du remboursement pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie, conformément à l'annexe 2 ;

sur le chapitre 937 du budget de la Région :

→ au titre du dossier « Préserver la ressource en eau »

- 31 050 € à la Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières (montant subventionnable de 292 780 €) pour son budget de fonctionnement 2008 (hors AE),

- 14 725 € à l'INRA (montant subventionnable de 129 165,91 €) pour son projet d'étude de la recolonisation de trois fleuves bas-normands par la communauté de poissons migrateurs amphihalins ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :
 - . proposition du service technique de contrôle,
 - . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;
- de déroger :
 - à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour ces dossiers,
 - au règlement de versement des subventions du Conseil Régional et d'autoriser le versement, au-delà du délai de quatre ans, du solde de la subvention accordée par délibération n° 01-389 du 15 juin 2001, à l'Association Syndicale d'Agon-Coutainville Centre pour le rehaussement de l'épi Sud de la cale du centre et le rechargement en sable associé ;
- de modifier la délibération 07-525 du Conseil Régional en date du 6 juillet 2007, en attribuant la subvention de 3 864 € préalablement accordée à la Fédération de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour la réalisation d'aménagements permettant la libre circulation piscicole sur le bassin de la Villette, au Conseil Général de l'Orne pour la même opération ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-782

sur l'environnement : agir pour un développement durable

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Agir pour un développement durable » de 650 000 € votée en 2007, un montant de 1 800 €,

- sur l'AE « Volet territorial de la politique environnement » de 460 000 € votée et complétée en 2007, un montant de 3 750 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 1 800 € à l'association Oiseaux Mazoutés du Cotentin pour la réalisation d'une exposition de communication et de sensibilisation, sur un montant total subventionnable de 6 074,56 €,

- 3 750 € à la Communauté de Communes de la Haye du Puits pour sa participation à une opération collective « système de management développement durable », sur un montant subventionnable de 6 434,42 € ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de mise à disposition de l'exposition « Découvrons et protégeons notre planète » ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-783

sur l'agriculture : actions territorialisées - Forêt-Bois (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Agriculture Actions territorialisées » de 200 000 € votée en 2007, un dossier « Actions territorialisées AE » d'un montant de 73 080 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 73 080 € au CRPF de Normandie, sur la base d'une dépense subventionnable de 154 647 €, pour son programme d'animation 2007, dont 19 960 € en Contrat de projets et 53 120 € hors Contrats de projets ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-784

**sur l'agriculture : développement durable des exploitations agricoles - grandes filières -
élevage bovin - fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue
du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Développement durable des exploitations agricoles » de 1 400 000 € votée en 2007, un dossier « Développement durable des exploitations agricoles AE » d'un montant de 98 609,10 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant total de 98 609,10 € d'aides individuelles, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-785

**sur l'agriculture : développement durable des exploitations agricoles - grandes filières -
production légumière et horticole - fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue
du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Développement durable des exploitations agricoles » de 1 400 000 € votée en 2007, un dossier « Développement durable des exploitations agricoles AE » d'un montant de 86 233 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 86 233 € au SILEBAN, pour la 3^{ème} année du programme activ'emploi, plate-forme territoriale pour l'insertion durable en maraîchage et horticulture, sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 613 314 € ;

Dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-786

**sur l'agriculture : développement durable des exploitations agricoles - grandes filières -
agriculture biologique - investissement**

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue
du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Développement durable des exploitations agricoles » de 490 000 € votée en 2007, un dossier « Grandes filières » d'un montant de 95 376 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant total de 95 376 € d'aides aux investissements en agriculture biologique ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables, conformément au tableau joint en annexe,
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-787

**sur l'agriculture : développement durable des exploitations agricoles - grandes filières -
agriculture biologique - fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue
du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Développement durable des exploitations agricoles » de 1 400 000 € votée en 2007, un dossier « Développement durable des exploitations agricoles AE » d'un montant de 17 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre de l'agriculture biologique, une subvention de 17 000 € à l'Association Inter Bio Normandie, sur la base d'une dépense prévisionnelle fixée à 73 600 €, pour leur projet de coordination économique régionale des filières bios ;

Dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-788

**sur l'agriculture : appui aux filières transversales - installation et emploi agricole -
promotion de l'installation et du salariat - fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue
du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- * à l'Association Régionale de Développement de l'Emploi Agricole et Rural

- 30 000 € pour l'accompagnement des futurs cédants et des candidats à l'installation et l'animation d'un réseau de tuteurs en 2007,

- * aux Jeunes Agriculteurs de Normandie

- 30 665 € pour la réalisation d'un guide de l'installation et l'animation des actions régionales,

- * au titre des contrats de parrainage, conformément aux tableaux joints en annexe :

- 21 251,51 € au CNASEA, à charge pour lui de les reverser aux bénéficiaires dans le cadre de la convention 2007-AGRI-55 relative à la gestion des contrats de parrainage en Basse-Normandie en 2007, signée le 24 juillet 2007, conformément à la délibération n° 07-69 du 19 janvier 2007 ;

- d'approuver la modification du contrat de parrainage de Monsieur Michael BAUDUIN chez Madame Mireille DESFAVRIES au Sap (Orne), ce contrat étant financé sur des crédits certifiés disponibles par le payeur du CNASEA ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-789

sur l'agriculture : appui aux filières transversales – installation et emploi agricole – aides aux agriculteurs récemment installés - investissement

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Appui aux filières transversales » de 3 457 000 € votée en 2007, un dossier « Installation et emploi agricole » d'un montant de 20 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant global de 20 000 € d'aides aux investissements productifs, conformément au tableau annexé ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables mentionnés dans le tableau joint en annexe, dans la limite de 2 000 €,
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
 - dès lors que le montant de la dépense réalisée pour un investissement atteint 5 000 €, la subvention correspondante de 2 000 € sera versée en totalité au maître d'ouvrage concerné ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, pour la subvention accordée par délibération n° 07-290 du 13 avril 2007, à l'EARL DUPONT, pour l'achat d'une remorque ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-790

**sur l'agriculture : appui aux filières transversales - installation et emploi agricole -
soutien aux solidarités et aides à l'emploi durable - fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue
du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU,
Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du soutien aux solidarités et aux aides à l'emploi durable, un montant total de subventions de 12 500 €, réparti conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-791

sur l'agriculture : appui aux filières transversales - soutenir la filière équine - filière cheval - investissement

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Appui aux filières transversales » de 2 900 000 € votée en 2007, un dossier « Soutenir la filière équine », d'un montant de 55 791 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 55 791 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
 - dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;
- de modifier la délibération n° 07-533 du 6 juillet 2007 comme suit :
 - la subvention de 10 000 € initialement attribuée à M. Daniel DELAROCHE, est transférée au Groupement Foncier Agricole Sun ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-792

sur l'agriculture : appui aux filières transversales - soutenir la filière équine - filière cheval - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Appui aux filières transversales » de 1 230 000 € votée en 2007, un dossier « Appui aux filières transversales AE », d'un montant de 15 168 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de la filière cheval, un montant global de subventions de 15 168 € à divers bénéficiaires sur la base de 316 € par jument, pour les primes aux animaux qualifiés au concours national de Grosbois, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-793

sur l'agriculture : appui aux filières transversales – investissements agroalimentaires

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 06-98 du 27 janvier 2006 comme suit :

* de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base d'un taux d'aide de 2 % sur les postes éligibles suivants :

. Aménagement des locaux de production (énergie et réseaux, chaudière industrielle, locaux techniques)

. Ligne d'emballage (matériel de dosage, pesage, encaissage, marquage, de transfert, d'alimentation, de contrôle ; convoyeurs, détecteurs de métaux, trieuses pondérales)

. Ligne de fabrication traiteur (traitement du poisson barattage, matériel de process, de cuisson, dosage, contrôle et pesage)

. Ligne de cuisson frittage (matériel de préparation enrobage, mélange et cuisson, transfert et chargement)

. Froid (surgélateur, centrale de froid, réseau)

. Chambres de stockage en surgelés (chambre 3 000 palettes, chambre 9 000 palettes),

- le montant éligible est de 16 717 000 € HT ;

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des pièces suivantes :

. un état récapitulatif des dépenses qui devra reprendre poste par poste et facture par facture l'ensemble de dépenses réalisées. La date des factures et des paiements correspondants devra être clairement indiquée,

. une copie de l'ensemble des factures mentionnées dans l'état précédent. Ces factures devront avoir été certifiées acquittées par le fournisseur. Si les factures présentées ne sont pas certifiées acquittées par le fournisseur, l'état récapitulatif des dépenses doit être certifié par le commissaire aux comptes ou l'expert-comptable du bénéficiaire. Si le bénéficiaire n'est doté ni d'un commissaire aux comptes, ni d'un expert-comptable, les factures présentées non acquittées doivent être accompagnées d'une copie du relevé bancaire ou postal correspondant au paiement de cette facture.

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-794

sur l'agriculture : appui technique et stratégique - études et actions exceptionnelles - études, expertise et prospective - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Appui technique et stratégique » de 1 045 000 € votée en 2007, un dossier « Etudes et actions exceptionnelles AE » d'un montant de 122 198 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* à la FR CUMA de l'Ouest

- 40 000 €, soit 50 % du montant de la dépense prévisionnelle fixée à 80 000 €, pour sa convention d'objectifs 2007,

- 29 100 €, soit 60 % du montant de la dépense prévisionnelle fixée à 48 500 €, pour l'action charges de mécanisation,

* à Arvalis-Institut du Végétal

- 53 098 € pour la réalisation de son programme d'actions 2007-2008 (montant subventionnable 106 196 €) ;

Dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-795

sur l'agriculture : appui technique et stratégique - études et actions exceptionnelles - actions exceptionnelles - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre des actions exceptionnelles, les subventions suivantes :

- 1 000 € à l'Association Percy Commerces et Entreprises, pour la 25^{ème} édition de la Foire de Percy,

- 5 000 € au Club Hôtelier du Pays d'Argentan, pour la première édition du « Festival des saveurs d'Argentan » ;

- d'annuler la subvention de 780 € attribuée par délibération n° 07-658 du 21 septembre 2007, à l'Association des Eleveurs de la Race Bovine Normande, pour l'organisation de l'édition 2007 du concours départemental de la Race normande de la Foire Internationale de Caen ; cette dernière ayant été annulée pour des raisons sanitaires ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-796

sur l'agriculture : Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA)

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre les dossiers du Conseil Général du Calvados et de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Orne, sur le quota de la Région au nom des collectivités publiques (Etat, Région, Département) ;

- d'affecter sur l'AP « Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole » de 1 490 000 € votée en 2007, un dossier « PMPOA » d'un montant de 563 346,50 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région, les subventions suivantes, conformément au tableau joint en annexe :

- 391 492,50 €, pour la mise en conformité de bâtiments d'élevage des 85 dossiers du Conseil Général du Calvados,

- 171 854 € pour la mise en conformité de bâtiments d'élevage de 23 dossiers de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Orne ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération au prorata des dépenses réalisées, sous réserve de la production des pièces réglementaires et sur proposition du service technique de contrôle ;

- de modifier la délibération n° 05-597 du 11 juillet 2005 comme suit :

- la subvention de 6 995,50 € initialement accordée à M. Patrick AGNAN à Montbray (Manche), pour la mise en conformité de son bâtiment d'élevage, est transférée au GAEC AGNAN, le statut juridique de l'exploitation ayant été modifié ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-797

sur le patrimoine

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre en location, à compter du 1^{er} janvier 2008, auprès de la Société VINCI, 20 places de parking (10 en location du lundi au vendredi de 7 H à 22 H et 10 en location 7 jours sur 7 et 24 H sur 24), situées au parking de la Résistance à Caen. Le loyer annuel est fixé à 11 086,50 € net, payable trimestriellement au début de chaque trimestre et les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;

- de conclure avec le Centre Régional des Lettres, une convention de location, d'une durée de 3 ans, à titre gratuit, d'un ensemble de bureaux situé à Caen Z.A.C. Claude Monet pour l'exercice de ses activités ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec Normandie Aménagement, le contrat de bail correspondant à la location d'une surface de bureaux d'environ 400 m² située à Caen, pour un loyer annuel de 60 432 € HT auquel s'ajoutent les taxes foncières,

- l'autorisation de travaux exemptée de permis de construire portant sur l'aménagement extérieur de la façade de l'immeuble situé 17 avenue du 6 juin,

- avec Musique en Normandie, la Fédération Régionale des Pays d'Accueil Touristiques et l'Union des Parcs et Jardins, associations hébergées à la Maison des Quatrans, un avenant à la convention d'occupation à titre gratuit des locaux mis à disposition pour une année à compter de la notification de l'avenant,

- avec le Centre Régional de Culture Ethnologique et Technique, un avenant à la convention d'occupation à titre gratuit, portant sur les locaux aménagés en bureaux au Manoir des Gens d'Armes, et qui prendra effet à compter de sa notification,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-798

sur la dématérialisation des actes adressés au contrôle de légalité

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer, avec le Préfet de la Région, l'avenant à la convention relative à la transmission par voie électronique des actes au contrôle de légalité, joint en annexe, ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-799

sur le personnel de la Région : actions en faveur de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de conventionner avec des organismes spécialisés menant des actions en faveur de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées, pour en faire bénéficier les agents de la Région le souhaitant ;
- d'imputer les crédits nécessaires sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers, afin de les mettre en application à compter du 1^{er} juillet 2007 ;
- d'autoriser le Président :
 - à reverser aux agents reconnus travailleurs handicapés, les aides financières versées par le FIPHFP dans le cadre d'une amélioration des conditions de vie des personnes ;
 - à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-800

sur les finances : tarifs d'inscription au colloque « les territoires face aux mutations économiques et sociales »

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de fixer les tarifs des inscriptions au colloque « Les territoires face aux mutations économiques et sociales » qui se tiendra à Caen les 29 et 30 novembre 2007, comme suit :

- tarif normal : 100 €
- tarif réduit (étudiants) : 50 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-801

sur les finances : création d'une régie temporaire de recettes

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

VU le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

VU le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU l'avis conforme du comptable public assignataire ;

Considérant que la bonne tenue du colloque « Les territoires face aux mutations économiques et sociales », organisé par le Conseil régional de Basse-Normandie, qui se tiendra à Caen les 29 et 30 novembre 2007, nécessitera l'encaissement des frais d'inscription des participants,

DECIDE, à l'unanimité,

ARTICLE 1 - Il est institué une régie de recettes auprès du « service des mutations économiques » de la région Basse-Normandie.

ARTICLE 2 - Cette régie sera installée dans les locaux de la Région, Abbaye aux Dames à Caen. Elle sera toutefois installée sur le campus technologique EFFISCIENCE à Colombelles pour la seule journée du jeudi 29 novembre.

ARTICLE 3 - La régie fonctionnera les 29 et 30 novembre 2007.

ARTICLE 4 - La régie encaisse les produits suivants : les droits d'inscription au colloque « Les territoires face aux mutations économiques et sociales », organisé par le Conseil régional de Basse-Normandie, qui se tiendra à Caen les 29 et 30 novembre 2007.

ARTICLE 5 - Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1° : chèque ;

2° : numéraire.

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'une contremarque ou d'une facture selon la nature de la vente.

ARTICLE 6 - la date limite d'encaissement par le régisseur des recettes désignées à l'article 4 est fixée au 30 novembre 2007.

ARTICLE 7 - L'intervention d'un régisseur suppléant a lieu dans les conditions fixées par son acte de nomination.

ARTICLE 8 - Un fonds de caisse de 100 € est mis à disposition du régisseur.

ARTICLE 9 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 4.000 €.

ARTICLE 10 - Le régisseur est tenu de verser au comptable public assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 9 et sa caisse le 30 novembre 2007 pour clôturer la régie.

ARTICLE 11 - Le régisseur verse au comptable public assignataire la totalité des justificatifs des opérations de recettes le 30 novembre 2007, date de clôture de la régie.

ARTICLE 12 - Le régisseur n'est pas assujéti à fournir un cautionnement compte tenu de la réglementation en vigueur.

ARTICLE 13 - Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

ARTICLE 14 - Le président du conseil régional de Basse-Normandie et le payeur régional de Basse-Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

- autorise le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-802

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, pour un montant total de 15 350,00 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association 10fusion	Organisation de concerts « Les rockeurs ont du cœur » les 30 novembre et 1 ^{er} décembre 2007 à l'Espace Agora d'Equeurdreville Hainneville (50)	1 500,00 €
Office de Tourisme de Saint Hilaire du Harcouët (50)	25 ^{ème} édition du spectacle de la crèche vivante du 15 au 30 décembre 2007 à Saint Hilaire du Harcouët	1 750,00 €
Association Pince Oreille	25 ^{ème} anniversaire de la radio TSF98 les 8, 9 et 10 novembre 2007 à Hérouville Saint Clair (14)	2 500,00 €
Société LN Production	Parrainage de l'émission de Cityzen TV "A la bonne Heure ! Sport et Culture" par la Cart'@too	8 100,00 €
SARL Tohu Bohu	Prix du jury à l'occasion de la Foire Internationale de Caen 2007 décerné au groupe de musique Norman B	1 500,00 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-803

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des actions de solidarité, pour un montant total de 10 400,00 €, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association des Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre CATM - TOE - Veuves Section cantonale d'Exmes (61)	Acquisition d'un drapeau pour les anciens combattants de la commune d'Omméel et d'un drapeau pour les anciens combattants de la commune d'Avernes sous Exmes	1 000,00 €
Association des Anciens Combattants St Jean des Champs St Léger St Ursin (50)	Acquisition d'un drapeau pour les anciens combattants de la commune de St Jean des Champs	500,00 €
Association des Anciens Combattants de St Manvieu Norrey - Cheux (14)	Acquisition d'un drapeau pour les anciens combattants de la commune de Cheux	500,00 €
Les Médaillés Militaires 120 ^{ème} section de Flers (61)	Acquisition d'un drapeau	500,00 €
Commune de Le Ham (50)	Acquisition d'un drapeau pour les anciens combattants de la commune de Le Ham	500,00 €
Comité des anciens Combattants d'Argences et des environs (14)	Acquisition d'un drapeau	500,00 €
Union Nationale des Combattants Section d'Ifs (14)	Acquisition d'un drapeau pour les anciens combattants de la commune d'Ifs	500,00 €
Association Ouistrehamaise de Mémoire 39-45	Organisation d'une exposition itinérante dans les collèges et les lycées pour l'année 2008	400,00 €
Université de Caen - Centre de Recherche d'Histoire Quantitative	Publication d'une thèse intitulée "Une société rurale au XIXe siècle. Les Paysans du Calvados, 1815-1895"	6 000,00 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-804

sur la promotion de la Région : soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Club Laïque Colombellois Section Handball	Colloque "Femmes sportives, Entreprises et Collectivités Territoriales" 29 et 30 novembre 2007 à Colombelles	2 500,00 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-805

sur la promotion de la Région : Stade Malherbe de Caen

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Stade Malherbe de Caen » de 400 000 € votée en 2007, un dossier d'un montant de 30 000 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-806

sur l'exercice de mandats spéciaux

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 2 contre (MM. DÉNIER, PINEL),

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 934 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-807

sur les marchés

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

Autorisations de signature

- d'autoriser le Président et les mandataires, en application de leur convention de mandat respective, à signer les marchés, avenants et décisions de poursuivre, ainsi que tous les actes s'y rapportant ;
- d'imputer les crédits correspondants sur les chapitres du budget de la Région précisés dans l'annexe technique ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-808

sur la représentation du Conseil Régional : Association « Peindre en Normandie »

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, M. Arnaud FONTAINE pour représenter le Conseil Régional au sein de la l'Association «Peindre en Normandie», en remplacement de M. Daniel DETEY, démissionnaire.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 07-809

sur la représentation du Conseil Régional au sein d'organismes extérieurs

Réunion du VENDREDI 9 NOVEMBRE 2007

Réunie le vendredi 9 novembre 2007, à 9 H, dans les locaux situés 17 avenue du 6 Juin, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, TOURRET, Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, PINEL, DÉNIER.

Sont excusés :

Mmes KORO, LOWY, AMELINE, BASSOT, MM. LEFRANC, DENIAUD.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, ses représentants dans les organismes extérieurs suivants, en remplacement de M. CAZENEUVE, démissionnaire :

AFFAIRES GENERALES

Commission départementale des Impôts Directs Locaux de la Manche	Titulaire	Mme PAUL
Commission Départementale des Evaluations Cadastres de la Manche	Suppléant	Mme PAUL
Commission Départementale de la Coopération Intercommunale de la Manche	représentant	Mme PAUL
Conseil d'Administration de la SHEMA	représentant permanent	M. BEAUVAIS

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Commission spéciale pour le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire	membre	Mme HEURGUIER
---	--------	---------------

ENVIRONNEMENT

Conseil des Rivages de Normandie	Titulaire <i>Mme PAUL devenant suppléante à la place de M. BOSQUET</i>	M. BOSQUET
Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin	Suppléant	Mme PAUL
Comité Syndical pour le Rétablissement du Caractère Maritime du Mont-Saint-Michel	Titulaire	Mme PAUL
Mission Permanente d'Information sur les Problèmes Nucléaires	représentant	Mme PAUL
Syndicat Mixte « Littoral Normand »	Titulaire	M. BOSQUET

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - RECHERCHE

Comité d'Orientation du Fonds Régional d'Incitation à l'Exportation	représentant	M. BEAUVAIS
ADIT Comité de pilotage du Schéma Régional	représentant	M. BOSQUET
Syndicat Mixte du Pôle Régional d'Équipementiers Automobiles du Pays de Flers	Titulaire	M. DURON
Conseil d'Administration de la Mission Régionale pour l'Innovation et l'Action de Développement Economique (MIRIADE)	représentant	M. DESCHAMPS

FORMATION - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Conseil de l'Ecole d'Ingénieurs de Cherbourg	Titulaire	Mme PAUL
--	-----------	----------

Organismes scolaires

MANCHE			
CHERBOURG - OCTEVILLE	LEGT. Jean-François Millet	Titulaire	Mme PAUL
	Lycée Maritime et Aquacole	Titulaire	Mme PAUL

ORGANES DE GESTION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE

MANCHE			
CHERBOURG	LP. Ingénieur Cachin	représentant	Mme PAUL

INTERNATIONAL

Comité Syndical du Syndicat Mixte - Association de la Maison de la Normandie et de la Manche à Jersey	Titulaire	Mme PAUL
---	-----------	----------

LITTORAL

Conseil Portuaire de Caen-Ouistreham	Suppléant	M. BEAUVAIS
Comité Consultatif pour le renouvellement des unités de pêche (C.O.C.O.)	représentant	Mme HEURGUIER
Commission Régionale pour la Pêche Maritime et l'Aquaculture Marines (COREPAM) (suite à la fusion de la CORECODE et de la COREMODE)	Titulaire	Mme HEURGUIER
Conseil d'Administration de la SENAMANCHE	représentant	Mme HEURGUIER
Conseil d'Administration de la SENACAL	représentant	M. BEAUVAIS
Syndicat Mixte Régional des ports de Caen-Ouistreham et de Cherbourg	Titulaire	M. BONNEAU <i>Mme PAUL devenant suppléante à la place de M. BONNEAU</i>

TOURISME

Comité Régional du Tourisme de Normandie	représentant	M. BOSQUET
--	--------------	------------

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA